

Délibération N° **40/CA/2019**

**Élection du Président de la COMUE « Université de Lyon »**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2015-127 du 5 février 2015 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « Université de Lyon » modifié ;

Vu la délibération n°66/CA/2016 datée du 13 décembre 2016, portant approbation par le conseil d'administration de l'Université de Lyon du règlement intérieur modifié ;

Vu l'arrêté du 11 juin 2019 relatif à l'élection du président de la Comue « Université de Lyon » ;

Vu le procès-verbal de dépouillement du 9 juillet 2019 ;

Vu la réunion du conseil d'administration du 9 juillet 2019,

Membres en exercice : 39

Quorum : 20

Membres présents et représentés : 39

Membre ne prenant pas part au vote : 0

Majorité absolue des membres présents ou représentés : 20

Votes pour : 27

Vote blanc : 1

Vote nul : 0

Article 1 : **Monsieur Khaled BOUABDALLAH est élu Président de la Comue « Université de Lyon ».**

Article 2 : **Le Directeur général des services de l'Université de Lyon est chargé de l'exécution de la présente délibération.**

Lyon, le 9 juillet 2019,



Le Président de l'Université de Lyon,

Khaled BOUABDALLAH

## Procès-verbal de dépouillement

### Élections du Président de la COMUE « Université de Lyon »

Conseil d'administration  
*Mardi 9 juillet 2019*

Université Jean Moulin – Lyon 3  
Salle Caillemer  
15, quai Claude Bernard  
69007 LYON

**Le Président de séance** : M. Jean-Paul BRET ;

**Membre du conseil d'administration, assesseur n°1** :

LAURET R.

**Membre du conseil d'administration, assesseur n°2** :

VERA R.

La liste électorale est composée de 39 administrateurs en exercice.

39 membres sont présents ou représentés.

Au premier tour, le Président de l'Université de Lyon est désigné **à la majorité absolue des membres présents ou représentés.**

Le cas échéant, au deuxième tour et tours suivants, le Président est élu **à la majorité simple.**

## **PREMIER TOUR**

Les résultats suivants sont constatés :

### **A. Ensemble des suffrages exprimés**

Nombre d'électeurs	39
Nombre d'administrateurs présents ou représentés	39
Majorité absolue des membres présents ou représentés	20
Nombre d'émargements	39
Nombre d'enveloppes de vote	39
Nombre de votes blancs	1
Nombre de votes nuls	0
Nombre de suffrages valablement exprimés	38

### **B. Calcul détaillé des résultats**

<b>Nom du candidat</b>	<b>Nombre de suffrages obtenus</b>
M. Khaled BOUBDALLAH	27
M. Hugues BENOIT-CATTIN	11

Monsieur BOUABDALLAH est élu Président de l'Université de Lyon, à la majorité absolue des membres présents ou représentés du conseil d'administration.



Délibération N° **41/CA/2019**

**Désignation des entreprises représentées au Conseil  
d'administration de l'Université de Lyon, au sein de la catégorie n°3**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-1 et suivants ;

Vu le décret n°2015-127 du 5 février 2015 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « Université de Lyon » modifié ;

Vu la délibération n°66/CA/2016 datée du 13 décembre 2016, portant approbation par le conseil d'administration de l'Université de Lyon du règlement intérieur modifié ;

Vu le projet de procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'Université de Lyon du 21 mai 2019 ;

Vu la réunion du conseil d'administration du 9 juillet 2019,

Membres en exercice : 39 Quorum : 20 Membres présents et représentés : 39 Membre ne prenant pas part au vote : 0 Voix pour : 36 Voix contre : 0 Abstentions : 3
---

**Secteur représenté : SANTÉ, SCIENCES DE LA VIE**

**SANOFI Pasteur** : entreprise française dont les activités incluent la pharmacie et les vaccins (dont le groupe détient 25 % du marché mondial).

Sanofi Pasteur dont le siège mondial est implanté à Lyon au cœur du Bio district Lyon-Gerland, forme aux côtés de Merial un pôle mondial de référence en matière de biotechnologies.

Sanofi Pasteur représente plus de 4000 salariés en région lyonnaise et près de 15 000 collaborateurs à travers le monde, et consacre plus d'1 million d'euro à la recherche & développement chaque jour.

Sanofi Pasteur développe de nombreux partenariats de recherche avec plusieurs des établissements membres de l'université de Lyon : l'université Claude Bernard, l'École normale supérieure de Lyon, l'université Jean Moulin, l'université Jean Monnet, VetAgro Sup, etc. SANOFI collabore avec l'Université de Lyon au montage de thèses CIFRE.

Sanofi Pasteur est membre fondateur de la Fondation pour l'université de Lyon. Il est l'un des acteurs majeurs du pôle de compétitivité Lyon Biopôle.

Pour plus d'informations : <http://www.sanofi.fr>

**Secteur représenté : ÉNERGIE/INGENIERIE/DEVELOPPEMENT DURABLE**

**Groupe EDF :** leaders sur le marché de l'énergie en Europe

EDF est un énergéticien intégré, présent sur l'ensemble des métiers : la production, le transport, la distribution, le négoce et la vente d'énergies. Premier producteur d'électricité en Europe, le Groupe dispose en France de moyens de production essentiellement nucléaires et hydrauliques fournissant à 95 % une électricité sans émission de CO2. EDF emploie environ 129 000 salariés sur la France.

EDF développe des partenariats avec la majorité des établissements membres (dont Claude Bernard, etc.).

Pour plus d'informations : <http://presentation.edf.com/presentation-18.html>

**Secteur représenté : TOUTES ENTREPRISES, TOUTES TAILLES**

**CCI/CGPME/MEDEF :**

Ces 3 organisations consulaires et patronales se sont accordées pour représenter dans sa diversité l'ensemble du tissu économique territorial au sein de du conseil d'administration de la Comue.

Ces trois institutions sont largement présentes dans les instances des établissements membres et sont des partenaires actifs de la Comue sur de nombreux sujets (entrepreneuriat, doctorat, Fabrique de l'Innovation,...).

Il est décidé :

**Article 1 : Après avoir délibéré, les membres du conseil d'administration approuvent, sur proposition des membres de la 1<sup>ère</sup> catégorie, la liste des organismes représentées au sein du conseil d'administration de la Comue Université de Lyon (catégorie n°3) suivante :**

- Sanofi-Pasteur ;
- EDF ;
- CCI/CGPME/MEDEF.

**Ces organisations auront à désigner leur représentant amené à siéger au conseil d'administration.**

**Article 2 : Le Directeur général des services de l'Université de Lyon est chargé de l'exécution de la présente délibération.**



Lyon, le 9 juillet 2019,

Le Président de l'Université de Lyon,

Khaled BOUABDALLAH

Délibération N° **42/CA/2019**

**Procès-verbal de la séance du 21 mai 2019**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2015-127 du 5 février 2015 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « Université de Lyon » modifié ;

Vu la délibération n°66/CA/2016 datée du 13 décembre 2016, portant approbation par le conseil d'administration de l'Université de Lyon du règlement intérieur modifié ;

Vu le projet de procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'Université de Lyon du 21 mai 2019 ;

Vu la réunion du conseil d'administration du 9 juillet 2019,

Membres en exercice : 39
Quorum : 20
Membres présents et représentés : 39
Membre ne prenant pas part au vote : 0
Voix pour : 29
Voix contre : 0
Abstentions : 10

Il est décidé :

Article 1 : **Le procès-verbal de la séance du mardi 21 mai 2019 est approuvé.**

Article 2 : **Le Directeur général des services de l'Université de Lyon est chargé de l'exécution de la présente délibération.**



Lyon, le 9 juillet 2019,

Le Président de l'Université de Lyon,

Khaled BOUABDALLAH

**Procès-verbal du conseil d'administration  
du mardi 21 mai 2019**

**Étaient présents, conformément à la liste d'émargement :**

- M. Khaled BOUABDALLAH (*Université de Lyon*) ;
- M. Frédéric FLEURY (*Université Lyon 1*) ;
- M. Hamda BEN HADID (*Université Lyon 1*) ;
- Mme Sylvie NEGRIER (*Université Lyon 1*) ;
- M. James WALKER (*Université Lyon 2*) ;
- M. Jacques COMBY (*Université Lyon 3*) ;
- M. Pierre SERVET (*Université Lyon 3*) ;
- Mme Michèle COTTIER (*Université Jean Monnet*) ;
- M. Alain TROUILLET (*Université Jean Monnet*) ;
- M. Jean-François PINTON (*ENS Lyon*) ;
- M. Franck DEBOUCK (*Ecole Centrale de Lyon*) ;
- M. Éric MAURINCOMME (*INSA*) ;
- M. Frédéric FAURE (*CNRS*) ;
- M. Renaud PAYRE (*autres établissements*) ;
- M. Alain MÉRIEUX (*Personnalités qualifiées*) ;
- Mme Marie-José QUENTIN-MILLET (*entreprises, associations et collectivités territoriales*) ;
- Mme Céline MARCHER (*entreprises, associations et collectivités territoriales*) ;
- Mme Claire DODANE (*professeurs et personnels assimilés - Ensemble pour l'Université de Lyon*) ;
- M. Manuel COLLET (*professeurs et personnels assimilés - Ensemble pour l'Université de Lyon*) ;
- M. Fabien DE MARCHI (*autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés - Prenons en main l'avenir de notre Université*) ;
- Mme Claudine OLIVIER (*autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés - Prenons en main l'avenir de notre Université*) ;
- Mme Stéphanie REYNAUD (*autres personnels (BIATSS) - Une Université avec des BIATSS forts*) ;
- M. Ruben VERA (*autres personnels (BIATSS) - Une Université avec des BIATSS forts*) ;

**Étaient absents et avaient donné procuration :**

- Mme Nathalie DOMPNIER (*Université Lyon 2*) à James WALKER ;
- Mme Sylvie MARTIN (*ENS Lyon*) à Mme Michèle COTTIER ;
- M. Denis MAZUYER (*Ecole Centrale de Lyon*) à M. Franck DEBOUCK ;
- M. Christophe ODET (*INSA*) à M. Éric MAURINCOMME ;
- Mme Élisabeth AYRAULT (*Personnalités qualifiées*) à M. Frédéric FLEURY ;
- Mme Sylvie RETAILLEAU (*Personnalités qualifiées*) à M. Jacques COMBY ;
- M. Emmanuel IMBERTON (*entreprises, associations et collectivités territoriales*) à M. Khaled BOUABDALLAH ;
- M. Bernard LAGET (*entreprises, associations et collectivités territoriales*) à Mme Michèle COTTIER ;
- M. Yannick NEUDER (*Région Auvergne Rhône-Alpes*) à Jacques COMBY ;
- M. Jean-Paul BRET (*entreprises, associations et collectivités territoriales*) à M. Jean-François PINTON ;
- Mme Marie-Hélène LAFAGE-PROUST (*professeurs et personnels assimilés*) à Mme Michèle COTTIER ;
- Mme Sandrine CHARLES (*professeurs et personnels assimilés - Prenons en main l'avenir de notre Université*) à M. Fabien DE MARCHI ;
- M. Hervé GOLDFARB (*autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnel assimilés*) à M. Fabien DE MARCHI ;
- M. Eric PEYROL (*autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés - Ensemble pour l'Université de Lyon*) à M. Frédéric FLEURY ;
- M. Yann BERGHEAUD (*autres personnels (BIATSS) - Une Université avec des BIATTS forts*) à Ruben VERA ;

**Étaient absents :**

- Mme Sybille DESCLOZEUX (*Personnalités qualifiées*) ;
- M. Eddy MANAS (*autres personnels (BIATSS) - Démocratie et Transparence à l'Université de Lyon*) ;
- M. Madji CHAARANA (*usagers - titulaire*) ;
- M. Pierre DOUET (*usagers - suppléant*).

Membres en exercice 42 ;

Membres présents et représentés 36 ;

Rappel de l'ordre du jour :

**Partie A : Points évoqués en séance**

1. Procès-verbal de la séance du 13 mars 2019
2. Budget rectificatif 2019 n°1
3. Bilan social 2018
4. Point sur l'évolution de la politique de site
5. Transfert de la marque « Université de Lyon »
6. Point d'information- Contribution au Projet Public Factory et au Projet TAMARIS

**Partie B : Points non évoqués en séance**

7. Contribution des associés partenaires
8. Contribution au Collegium de Lyon
9. Avenant au contrat de partenariat ENS – site Monod
10. Avenants marchés publics – opération Campus les Quais
11. Remises gracieuses
12. Tarifs de location des locaux et machines de la Pré-Fabrique de l'innovation de Lyon
13. Sorties d'inventaire et donation de biens informatiques
14. Location de locaux auprès de la Fondation Bullukian : prise à bail
15. Ecole Urbaine de Lyon : prolongation du bail de location de locaux auprès de La Taverne Gutenberg
16. Location de locaux auprès de la SEM patrimoniale du Grand Lyon : prolongation du bail
17. Adhésions à des organismes scientifiques et professionnels
18. Bourses de mobilité allouées aux étudiants de Master : Programme STARMAC et STARMAJ
19. Politique de frais de déplacements
20. Bourse de mobilité doctorale – Ecole Urbaine de Lyon
21. Bourse de mobilité étudiante – Ecole Urbaine de Lyon

\* \* \*

Le Président de l'Université de Lyon (UdL), M. Khaled Bouabdallah, ouvre la séance à 10 h 12, et donne la parole à M. Pierre Rolland, Directeur général des services, qui détaille la liste des procurations données par les administrateurs.

### **Points d'information**

M. Khaled BOUABDALLAH évoque la situation d'un collègue de l'Université Claude Bernard Lyon 1.

Tuna Altinel, maître de conférences à l'université Claude Bernard Lyon 1 depuis 1996 et membre de l'Institut Camille Jordan, a été emprisonné samedi 11 mai 2019 par les autorités turques. Il est mathématicien, internationalement reconnu ; comme enseignant, sa clarté et son sérieux sont des modèles. Il est également engagé dans la défense des droits humains dans le mouvement des « Universitaires pour la paix ».

Tuna Altinel est poursuivi par la justice turque pour avoir signé en janvier 2016 l'appel « Nous, enseignants-chercheurs de Turquie, ne serons pas complices de ce crime » qui dénonce l'intervention des forces militaires turques dans certaines provinces du sud-est de la Turquie à partir de l'été 2015 (rapport du HCDH de l'ONU) et demande la reprise des pourparlers pour que la paix soit rétablie.

À son arrivée en Turquie le 12 avril dernier, pendant les congés universitaires, son passeport lui a été confisqué. Il a été ensuite arrêté puis emprisonné samedi 11 mai 2019. On lui reprocherait d'avoir participé, en février 2019, à une conférence publique organisée par une association, légalement déclarée en France, sur les conséquences de l'intervention militaire sur les populations civiles.

Ces faits ne justifient pas l'emprisonnement d'un universitaire. En raison de la vive inquiétude, il est souhaitable de marquer la solidarité de la communauté universitaire à son égard.

M. Jacques COMBY, Président de l'Université Jean Moulin Lyon 3, ajoute que le Ministère des Affaires étrangères soutient le site puisque la ministre a envoyé un courrier officiel de plainte, mais qui n'est pas livré à la presse et au public. Le Quai d'Orsay, sous l'écriture du Ministre des Affaires étrangères, a réagi en disant qu'il « *vivait très mal* » ce moment politique, car ce n'est pas qu'une question universitaire.

M. Frédéric FLEURY précise que l'Université Claude Bernard Lyon 1 est en contact par différentes voies - le ministère et les collègues - qui suivent la situation. Emprisonné le week-end dernier, les dernières nouvelles quant à la peine encourue sont extrêmement inquiétantes. La situation ne se règlera pas prochainement. Toutes les démarches possibles sont initiées. Néanmoins, en raison de la nationalité turque de cet universitaire, les aspects diplomatiques sont complexes.

M. Jean-François PINTON, Président de l'École normale supérieure de Lyon, ajoute qu'Etienne Ghys, président de l'Académie des sciences, a initié une action qui fait relai. L'Académie s'est mobilisée et les échos sont ceux qui viennent d'être mentionnés.

M. Jacques COMBY précise que, en raison de sa nationalité turque, la Turquie répond aux sollicitations en précisant qu'il s'agit « d'une affaire turque ».

M. Fabien de MARCHI confirme la nécessité de se renseigner sur les modalités de soutien que l'on peut donner. Il propose de faire une résolution pour un soutien officiel du conseil d'administration de l'Université de Lyon.

M. Jacques COMBY propose de faire un communiqué. Cela simplifierait la position de Lyon 1.

M. Khaled BOUABDALLAH est d'accord, et souligne qu'il faut veiller à ne pas nuire au collègue en intervenant à mauvais escient.

M. Frédéric FLEURY ajoute qu'une résolution sera présentée par un administrateur lors du Conseil d'administration (CA) de l'UCBL le 21 mai 2019 après-midi, en plus de la résolution votée à la CFVU début mai et du communiqué de presse rédigé récemment.

M. Franck DEBOUK s'interroge sur l'assistance juridique actuelle de cet universitaire et de son accès à un avocat ?

M. Frédéric FLEURY répond que l'UCBL a analysé la possibilité de lui offrir une protection fonctionnelle. Ce ne semble pas si simple, mais les possibilités offertes vont être étudiées pour avoir une aide juridique en France. Il ajoute que Tuna Altinel a des avocats sur place.

M. Fabien de MARCHI ajoute que des contacts sont noués avec l'ambassade.

M. Alain MÉRIEUX pense qu'il serait opportun que le CA de l'UdL prenne position ou, a minima, soit solidaire avec l'Université Lyon 1 dans la bataille livrée pour défendre son collègue.

M. Khaled BOUABDALLAH, au nom des administrateurs, charge M. Jacques COMBY de rédiger un projet de résolution à proposer aux administrateurs au cours de cette séance.

Mme Claire DODANNE souhaite abonder dans le même sens car il semble important, au moment de la construction de l'Université de Lyon, que les établissements puissent être solidaires sur un sujet comme celui-ci.

M. Khaled BOUABDALLAH confirme ce point et remercie encore Jacques COMBY pour son aide dans la rédaction du communiqué de presse.

M. Khaled BOUABDALLAH informe ensuite les membres du conseil d'administration des points d'actualité :

- cette séance du conseil d'administration est la dernière de la mandature. M. Khaled BOUABDALLAH remercie l'ensemble des administrateurs pour leur participation active et constructive aux débats et aux délibérations. Le scrutin pour le renouvellement des catégories élues interviendra le 18 juin 2019 et l'élection à la présidence de la Communauté d'universités et établissements (COMUE) se déroulera le 9 juillet 2019. Ces dates sont prévues par arrêté électoral ;
- le Plan Campus, initié depuis plusieurs années, porte ses fruits. Huit bâtiments, réalisations importantes sur le campus de La Doua, seront inaugurés le 24 juin prochain ;
- s'agissant de la Fabrique de l'innovation, l'architecte a été choisi. Ce beau projet sera présenté lors de l'inauguration du 24 juin, en présence de l'architecte. L'ensemble des membres du conseil d'administration est cordialement invité ;
- le festival Hublo se déroulera le 23 mai, à la Sucrière. Ce festival s'annonce comme la manifestation la plus importante en matière d'entrepreneuriat dans la région ;

- Le festival Pop'sciences s'est tenu les 18 et 19 mai derniers à la Duchère. De nombreuses activités liées à la science et aux relations science et société, à la vulgarisation par des chercheurs ont été proposées. C'est une très belle réussite.

M. Alain MÉRIEUX précise qu'il ne sera pas candidat à son renouvellement. Il souhaite formuler une demande et donner un conseil. Un déplacement de sa Fondation a été réalisé au Kurdistan irakien, à Mossoul, en compagnie de MM. Georges Képénékian, Etienne Blanc et Yannick Neuder. Se trouve à Mossoul une université célèbre, la plus grande université qui a irradiée dans les Proche et Moyen-Orient. Elle est aujourd'hui totalement détruite. Le Président de l'Université, un chirurgien, a été laissé pour mort par Daech avec sept balles dans le corps. C'est un miraculé. Ce Président et les universitaires rencontrés se battent pour la réfection de leur université, avec un courage extraordinaire. Ces universitaires ont fait la demande officielle de travailler avec Lyon, la Région et l'Université de Lyon. Au nom de cette dernière, M. Alain MÉRIEUX s'est engagé à ce que l'UdL soit à leur côté, dans la reconstruction, avec deux priorités : la partie médicale, en raison d'une catastrophe humanitaire, tant au niveau médical qu'aux niveaux psychologique et psychiatrique. Et l'engineering, car tout est à reconstruire. M. Alain MÉRIEUX souhaite encourager les membres du CA de l'UdL à œuvrer en faveur de cette université, qui attend beaucoup de la France et du site lyonnais. La France a reconstruit le seul bâtiment dans lequel la Fondation a pu être reçue. M. Alain MÉRIEUX, malgré sa longue expérience dans des pays en crise, ajoute qu'il a rarement vécu un déplacement aussi attristant, à Mossoul et dans la communauté des Yézidis, où les femmes et les enfants ont subi des horreurs indescriptibles. MM Georges Képénékian et Etienne Blanc, respectivement pour la Ville et la Région, se sont engagés à tout mettre en œuvre pour soutenir cette université et la ville de Mossoul.

M. Alain MÉRIEUX revient sur son départ et le plaisir qu'il a eu à travailler avec le conseil d'administration de l'UdL, bien que le contexte soit complexe et mouvant. La construction de l'Université-Cible, beau projet collectif, semble aujourd'hui bien engagée. Il souhaite à l'Université de Lyon une ambition partagée par tous et qui rassemble. Il importe de jouer collectif en restant différent les uns des autres et servir la *res publica*. Il souhaite bon vent à M. le Président de l'Université de Lyon.

M. Khaled BOUABDALLAH adresse ses chaleureux remerciements à M. Mérieux. Chacun sait, au sein de ce conseil d'administration, ce que M. Alain MÉRIEUX a fait pour cette université et plus largement pour la Métropole. Le conseil d'administration a été très heureux et fier de le compter parmi ses membres, cela a toujours été instructif et utile. S'agissant de la situation de l'université irakienne de Mossoul, la situation décrite est effectivement une situation qui appelle une réaction de solidarité et de construction avec les collègues de Mossoul. Des contacts seront pris très prochainement pour initier une collaboration.

## **1. Procès-verbal de la séance du 13 mars 2019 : Délibération n°21/CA/2019**

M. Khaled BOUABDALLAH soumet ce sujet aux commentaires des administrateurs.

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la séance du 13 mars 2019 est soumis au vote :

- Contre : 0
- Abstention : 1
- Pour : 35

**Le procès-verbal de la séance du 13 mars 2019 est approuvé.**

**2. Budget rectificatif n°1 de l'exercice 2019 : Délibération n°22/CA/2019**

Le budget rectificatif n°1 de l'exercice 2019 est présenté par M. Pierre ROLLAND (cf. support annexé au présent procès-verbal.).

**Après avoir débattu, les membres du Conseil d'administration approuvent le budget rectificatif n°1 de l'exercice 2019 :**

- **Contre : 0**
- **Abstention : 1**
- **Pour : 35**

**3. Bilan social 2018 : Délibération n°23/CA/2019**

M. Khaled BOUABDALLAH rappelle que ce bilan reprend une structure classique, qui s'enrichit chaque année. Le bilan se compose de différents chapitres : les effectifs, la démographie et la répartition hommes/femmes ; les rémunérations ; la formation, les conditions de travail, l'hygiène et la sécurité.

(Cf. support annexé au présent procès-verbal.).

**En l'absence de remarque, les membres du Conseil d'administration de l'Université de Lyon approuvent le bilan social 2018 :**

- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Pour : 36**

**4. Point sur l'évolution de la politique de site**

M. Khaled BOUABDALLAH présente un point d'actualité sur l'évolution des travaux en vue de refondre la politique de site. A chaque conseil d'administration, le Président fait un point sur ce sujet, afin d'informer des évolutions du projet. Un certain nombre de séminaires se tiennent avec les directions d'établissements, au sens très élargi du terme, puisque participent tous ceux qui sont impliqués sur les sujets abordés. Le dernier séminaire s'est déroulé le 26 mars 2019 et le prochain est prévu le 28 mai 2019. À ce jour, les évolutions de la réflexion conduisent à identifier trois points sur lesquels le travail en cours doit être concentré.

Le premier point concerne les compétences et missions : quelles sont les compétences qui seront dévolues à la nouvelle structure de coordination ? Et en particulier, quelles compétences conservera la COMUE ? Quelles sont celles qui pourraient être transférées aux établissements et à la nouvelle université ?

Des propositions ont permis de travailler sur la répartition actuelle des compétences, en élaborant une projection sur ce que pourrait être l'organisation globale du système d'enseignement supérieur et de recherche sur le site, entre les établissements et une structure commune, à la fois de coordination et de portage de projets. Un tableau a été soumis à la discussion. Le séminaire du 28 mai prochain devrait permettre de converger sur une proposition pour la répartition des compétences.

La deuxième question importante est celle du modèle économique : comment fonctionnera cette structure et avec quels moyens ? Aujourd'hui, la COMUE bénéficie de subventions des collectivités territoriales, afférentes à des projets, et de subventions provenant d'appels à projets du PIA et de l'ANR. Ces ressources sont fléchées. La COMUE bénéficie également des contributions des établissements, non fléchées et qui représentent un montant total de 1,5 M€ environ. Sur un budget supérieur à 100 M€, cette part est relativement minime. De plus, elle est en grande partie utilisée pour le remboursement des personnes mises à disposition par ces mêmes établissements, pour un montant d'environ 800 K€. Les marges de manœuvre sont donc très limitées et le modèle économique de la COMUE très contraint.

Les questions des compétences et du modèle économique étant extrêmement liées, elles doivent être mises en perspective dans les discussions en cours. Il convient également de rappeler que nombre de projets actuellement portés par la COMUE sont financés en grande partie par l'IDEX.

Bien que tout soit mis en œuvre pour le conserver, le site pourrait ne pas conserver l'IDEX. Si la labellisation IDEX est confirmée, il faudra repenser le modèle économique, notamment s'agissant d'un certain nombre d'actions portées par la COMUE que l'IDEX n'aura plus vocation à financer automatiquement à l'avenir.

L'ensemble de ces interrogations doit s'inscrire dans les statuts de la future COMUE. Il est envisagé d'inscrire cette dernière dans le dispositif de l'Ordonnance de décembre 2018, afin d'en faire un établissement expérimental. En effet, il convient de prendre en compte la création de l'Université-Cible, ce qui semble complexe sous l'empire des statuts actuels. Par ailleurs, il devient impératif d'alléger le fonctionnement de la structure. Par exemple, l'opportunité de disposer d'un conseil académique pour la COMUE se pose.

Les statuts de cette nouvelle COMUE seront proposés à l'automne 2019, concomitamment à ceux du futur établissement, lesquels seront soumis aux instances des établissements concernés.

En parallèle, des discussions se tiennent entre établissements pour étudier les évolutions de leurs relations, dans un cadre lui-même en mouvance. Dans cette perspective, deux types de réflexions sont menées :

- une discussion entre les cinq établissements fondateurs de la nouvelle université et cinq écoles membres de la Comue, qui a abouti à la signature d'une déclaration d'intention sur différents sujets : formation, recherche, doctorat, politique de site ;
- une seconde discussion entre les cinq établissements fondateurs de la nouvelle université et l'Université Lyon 2. Les accords ou la manière de

concevoir les relations s'élaborent dans un cadre qui semble également évoluer dans un sens positif et constructif.

M. Ruben VERA souhaite avoir des exemples de projets qui ne pourraient plus être financés si le site ne conservait pas l'IDEX.

M. Khaled BOUABDALLAH rappelle que de nombreux projets sont financés par l'IDEX. Il cite l'exemple de l'entrepreneuriat : le site lyonnais est exemplaire, numéro un dans ce domaine, grâce à des équipes formidables et des moyens conséquents : 500 000 € proviennent, chaque année, de l'IDEX. La politique doctorale de site est également financée en grande partie par l'IDEX, à hauteur de 1 M€ environ par an. La nouvelle université délivrant son doctorat, il n'y aura plus de doctorat à la COMUE. Si l'IDEX est conservé, il sera alloué à l'Université-Cible. Autre exemple emblématique : la Fabrique de l'Innovation, financée à hauteur de 3 à 400 000 €. Pour l'ensemble des projets financés par l'IDEX, la question du financement et du portage se pose.

M. Ruben VERA s'interroge sur les éventuelles conséquences sur les salaires des personnels de la Comue.

M. Khaled BOUABDALLAH répond par l'exemple de l'Université de Toulouse, qui bénéficiait d'un IDEX équivalent au site lyonnais et qui n'a pu le conserver. Les sources de financements sont réduites progressivement. Les personnels sous contrat achèvent leur mission, mais ne bénéficient pas de renouvellement de contrat. Après deux ou trois années, les projets sont définitivement arrêtés. Pour le site lyonnais, le prochain jury est en septembre 2019 : si l'IDEX s'arrête, les crédits diminueront jusqu'en 2021. Cela signifierait le non-renouvellement des contrats des personnels concernés.

M. Manuel COLLET demande quelle distinction est opérée par le jury IDEX entre les établissements extérieurs à l'Université-Cible, signataires d'un accord de partenariat élargi, et ceux qui intègrent l'Université-Cible, tout en restant indépendants les uns des autres. Quelle est la différence entre ces deux statuts d'établissements ?

M. Khaled BOUABDALLAH répond le programme IDEX a pour objectif des créer des universités françaises de rang mondial. Cela s'opère par des projets portés et réalisés au sein de l'Université-Cible, mais également par des projets menés avec des établissements partenaires, contribuant à un objectif commun. Il importe de se projeter, afin de construire un écosystème des partenariats entre la future université internationale et d'autres établissements, qui ont des sujets en commun et qui vont contribuer à soutenir le développement de cette université. De fait, il existe donc une différence entre l'Université-Cible et ses partenaires. D'où l'importance du travail réalisé sur le partenariat renforcé : il existe de nombreuses possibilités de travailler ensemble et de bénéficier de supports et de moyens communs.

M. Renaud PAYRE souligne que la perte de l'IDEX est effrayante, mais qu'il convient de distinguer les financements PIA et l'IDEX. Le PALSE avait déjà permis de développer l'Université de Lyon. Par ailleurs, l'accord entre les cinq établissements porteurs de l'Université-Cible et cinq autres établissements du site a été évoqué. L'IEP de Lyon se réjouit de cet accord et remercie MM. Frédéric FLEURY et Franck DEBOUCK, qui ont porté la première version et qui ont permis l'avancement du projet et de ce nouveau cercle lié à l'Université-Cible. Cet accord est bénéfique, à l'instar des échanges avec l'Université Lumière Lyon 2. Se pose encore la question de la coordination territoriale, sur laquelle un travail commun doit être mené. Les accords précités ont un périmètre pouvant évoluer. Bien que les cinq établissements porteurs de l'Université-Cible auront la plus grande responsabilité devant le jury, il est primordial de démontrer que l'ensemble

du site est mobilisé. La collaboration se met seulement en œuvre, de nombreux points restent à préciser.

M. Franck DEBOUCK souligne l'enthousiasme des cinq partenaires renforcés sur la structuration de l'Université-Cible et approuve les propos de M. MÉRIEUX quant à l'élaboration d'une construction commune sur le site. Les établissements ont la volonté de travailler ensemble et chaque partenaire apportera à la qualité de la recherche du site, afin de contribuer au rayonnement de l'Université de Lyon.

M. Khaled BOUABDALLAH ajoute que les statuts de la COMUE devront être modifiés, mais qu'il est encore difficile de déterminer le périmètre de ces modifications dans l'attente de l'accord du ministère pour bénéficier du statut de COMUE expérimentale. À ce jour, le Ministère ne souhaite pas qu'un même site dispose à la fois d'un établissement expérimental et d'une COMUE expérimentale. Les discussions sont en cours.

*M. MAURINCOMME rejoint la séance.*

M. Manuel COLLET formule quelques inquiétudes sur la construction d'un établissement de rang international de recherche. Sur le site de Lyon, l'ingénierie est sans doute le plus grand pôle français. Il est à craindre que la plupart des laboratoires soient rattachés à l'Université-Cible, mais également à plusieurs pôles. Cette dispersion des forces ne facilite pas nécessairement le rayonnement international.

M. Khaled BOUABDALLAH répond que la pleine mesure de ce risque a été prise et que cela constitue l'un des enjeux des échanges et du travail mené avec les établissements du site. L'ingénierie est un élément important de cet accord.

M. Franck DEBOUCK précise que les écoles d'ingénieurs travaillent en bonne intelligence et qu'un cadre général de structuration de l'ingénierie au sein de l'Université-Cible est en cours de rédaction.

M. Eric MAURINCOMME ajoute que des discussions sont en cours, mais que tous les laboratoires d'ingénierie ont vocation à être rattachés au pôle ingénierie. Les recherches continueront d'être menées en commun. Des outils communs existent déjà, tels les Instituts Carnot. Quelques difficultés de démarrage sont rencontrées, mais le but poursuivi est bien un ensemble commun construit autour d'un grand pôle d'ingénierie de l'Université de Lyon.

M. Frédéric FLEURY indique que la visibilité internationale se mesurera à l'échelle des pôles, de l'ensemble de l'établissement et du site. Au sein d'autres universités de rang international, les biosciences constituent des composantes différentes de celle de la santé. D'autres axes fédérateurs permettent de travailler ensemble.

Pour M. Fabien DE MARCHI, en cas de maintien de l'IDEX et de transferts de compétences de la COMUE vers l'Université-Cible, il y aura des conséquences sur les emplois, y compris des postes de titulaires. Les transferts de compétences devront nécessairement s'accompagner de transferts de postes et, donc, de charges pour les établissements. La modification des statuts de la COMUE ne consiste donc pas uniquement à modifier un texte. M. DE MARCHI souhaite que soient décrites précisément les conséquences sur l'organigramme lorsque le projet de statuts sera soumis au conseil d'administration. Les propositions faites aux agents et les éventuelles priorités données à certains personnels sur des missions identifiées devront être communiquées. Sur d'autres sites, dans le cadre de fusions, les personnels ont été contraints de candidater sur leur propre poste. L'avenir des personnels doit être précisément étudié.

M. Khaled BOUABDALLAH confirme que cette question est centrale et fait l'objet d'une réflexion. Le transfert de compétences pose évidemment la question des moyens financiers et humains afférents. La future organisation du site implique l'évolution de l'instrument collectif qu'est la COMUE, mais également le regroupement de plusieurs établissements au sein d'une Université-Cible. Il convient d'étudier précisément les impacts liés à l'évolution du modèle actuel. L'évolution de la COMUE est un changement de nature. Les fonctions académiques, telles la recherche ou la formation, ne doivent plus être du ressort de la COMUE. A l'heure actuelle, l'Université réalise une partie de ces missions, qui ne cessent d'augmenter. Il convient donc de mettre en œuvre les ajustements nécessaires, qui impliquent des transferts de compétences vers les établissements. Ces transferts n'impliquent pas nécessairement que la compétence soit opérée en totalité par les établissements. Ces derniers pourront faire le choix d'exercer des compétences de manière collective, via la COMUE. La réflexion en cours sur le sujet touche à sa fin et le prochain séminaire permettra d'arrêter les points de convergence. La question de l'impact sur les personnels demeure centrale, mais elle n'est pas négative. M. BOUABDALLAH confirme son engagement de réaliser un point d'actualité relatif à l'évolution de la politique de site à chaque conseil d'administration de l'Université de Lyon.

#### **5. Transfert de la marque « Université de Lyon » : Délibération n°24/CA/2019**

M. Khaled BOUABDALLAH en vient à la question du transfert de la marque « Université de Lyon », évolution nécessaire et conséquence directe de la création de l'Université-Cible. Sur le site, la volonté est de faire naître un établissement de rang mondial, ce qui ne peut s'entendre sans une politique de marque. La marque « Université de Lyon » a été créée depuis une dizaine d'années, à partir de l'époque du PRES. Il s'agit aujourd'hui d'une marque forte et visible à l'international. Prochainement, il appartiendra à l'Université-Cible de porter ce rayonnement mondial. La COMUE, quant à elle, a vocation à être porteuse de projets, à la demande des établissements, et d'abord à faciliter les coordinations et les coopérations. La COMUE se doit d'être utile aux établissements avant d'être visible à l'international. En conséquence, le transfert de la marque est nécessaire. Pour la COMUE, il faudra imaginer un autre nom. Le nom « Pôle universitaire Lyon Saint-Etienne » pourrait être envisagé.

Il revient donc au conseil d'administration de se prononcer sur le transfert de la marque « Université de Lyon ».

M. Renaud PAYRE remercie les administrateurs pour les échanges autour de cette question complexe. En effet, l'ensemble des établissements a contribué à implanter cette marque et à la faire vivre. Les établissements sont tous, indirectement, propriétaires de la marque « Université de Lyon ». Il convient donc de mesurer pleinement la décision soumise, qui de fait s'apparente plus à une délégation qu'à un véritable transfert.

M. James WALKER déplore que les informations relatives à ce point n'aient été transmises que la veille de la séance. La question est centrale pour l'Université Lumière Lyon 2, alors qu'elle n'a été débattue à l'occasion que d'une seule rencontre. Il ne peut, dans ces conditions, être affirmé que des discussions sont en cours. Des échanges plus nourris auraient été opportuns, en raison des enjeux pour l'Université Lumière Lyon 2, qui n'intègre pas l'Université-Cible. Pour ces raisons, un vote contre ce transfert de marque sera opposé.

M. Jacques COMBY précise que, en raison de difficultés d'agendas, il n'a pu rencontrer qu'une fois Nathalie DOMPNIER.

M. Alain MÉRIEUX estime important que figure, à côté du sigle Université de Lyon, un emblème, un terme concis rappelant la vision partagée de l'Université de Lyon. Cette vision commune doit être affichée à l'intérieur des établissements comme à l'extérieur. Il est fondamental de fixer l'ordre de marche avec un message simple sur l'ambition partagée. Il convient de ne pas exclure les établissements qui n'intégreront pas l'Université-Cible. La mention « Partenaires de l'Université de Lyon » serait une idée, la marque étant différenciée selon l'appartenance.

M. Khaled BOUABDALLAH rappelle que des échanges sur le sujet existent depuis plusieurs mois et c'est en ce sens que le projet de délibération a été formulé. Au-delà de l'historique sur ce sujet, il convient de se projeter vers l'avenir, afin que cette marque rayonne à l'international.

M. Gérard PIGNAULT demande à prendre la parole, au nom des associés. Sans connaître en détails l'ensemble des dispositions des conventions d'associés, il apparaît que ces derniers sont en droit d'utiliser la marque « Université de Lyon » et de contribuer à son rayonnement. Cette marque est à ce jour inscrite dans toutes les conventions.

M. Khaled BOUABDALLAH rappelle l'importance du prochain passage devant le jury IDEX. La confiance sur la qualité des futures relations entre les établissements est renouvelée.

M. Franck DEBOUCK souligne le fait que l'Ecole Centrale de Lyon souhaite contribuer au rayonnement de l'Université de Lyon.

M. Alain MÉRIEUX souhaite que soit privilégié le terme de « partenaire », qui signifie « actif », au terme « associé », qui revêt une connotation « bancaire », voire « passive ».

M. Fabien DE MARCHI souligne que « Université de Lyon » n'est pas seulement une marque, mais également le nom d'un établissement et que cela relève de dispositions statutaires et donc d'un décret. Le transfert de la marque implique que la COMUE s'en dessaisisse. Quelles sont alors les conséquences statutaires ? Est-il possible de ne pas changer nos statuts sur ce point-là ?

M. Khaled BOUABDALLAH rappelle qu'un changement des statuts de la COMUE sera proposé à l'automne. Ces nouveaux statuts proposeront notamment un changement de nom. A l'instar de la création de l'Université-Cible, le passage de la COMUE sous un statut expérimental impliquera des changements.

M. Fabien DE MARCHI demande à nouveau si la COMUE est en mesure de conserver son nom.

M. Khaled BOUABDALLAH répond le transfert de la marque implique un changement du nom de la COMUE.

M. Fabien DE MARCHI souligne que le nom « Université de Lyon » est le nom d'un établissement public avant d'être une marque. À ce jour, le Document d'orientation stratégique n'a pas été diffusé. Quelques informations ont été transmises, mais les schémas évoluent et l'essentiel du projet demeure inconnu. La communauté est intéressée, notamment, par les détails relatifs aux différents pôles de formation et de recherche. À ce jour, il n'est pas possible de voter le transfert d'une marque à un établissement dont on ignore tout.

M. James WALKER rappelle qu'aucune date n'est fixée pour un nouvel échange avec l'Université Lumière Lyon 2. En conséquence, il apparaît difficile d'évoquer des échanges « en cours ». Néanmoins, le sens du vote relatif au transfert de la marque « Université de Lyon » ne remet d'aucune manière en cause la volonté d'une collaboration plus forte avec l'Université Lumière Lyon 2.

M. Renaud PAYRE précise qu'il ne lui semble pas s'agir d'une modification statutaire.

**Après avoir débattu, les membres du Conseil d'administration de l'Université de Lyon approuvent le point sur le transfert de la marque « Université de Lyon » :**

- **Contre : 6**
- **Abstention : 1**
- **Pour : 31**

<b>6. Point d'information – Contribution au Projet Public Factory et au Projet TAMARIS</b>
--

*Mme NEGRIER quitte la séance.*

M. Khaled BOUABDALLAH précise que ce point est une information est n'est pas soumis au vote. Il concerne deux projets que la COMUE souhaite soutenir.

Le site « Tamaris » est un bien qui appartient à l'Université Claude Bernard Lyon 1. Dans le cadre du projet IDEX, il y a une volonté de constituer un ensemble d'instruments d'attractivité de niveau international. Cet ensemble immobilier, situé à La Seyne-sur-Mer, nécessite une remise en état afin de devenir un lieu de prestige, destiné à accueillir des séminaires, des écoles d'été, etc. Le budget de rénovation est de 6 M€ environ. L'UCBL présentera un dossier d'expertise en septembre 2019 au Rectorat et devrait choisir une équipe de maîtrise d'œuvre début 2020. L'inauguration interviendra au printemps 2022. L'UCBL finance sur ses moyens propres une partie des 6 M€ et la COMUE propose de contribuer à cette rénovation à hauteur de 1 M€. Tous les établissements membres pourront bénéficier de cet équipement, aux mêmes conditions que le propriétaire du bâtiment. Ce dernier constituera un outil de rayonnement de la future université.

Le deuxième projet concerne le projet Public Factory porté par l'IEP de Lyon. L'IEP de Lyon met en place une plateforme de décision publique, nommée « Public Factory ». Située au sein des locaux de la caserne Sergent Blandan, propriété de la Métropole de Lyon, la « Public Factory » bénéficiera de la contribution de la Métropole pour sa rénovation. L'IEP de Lyon, qui contribue également sur ses fonds propres, exprime le besoin d'un apport complémentaire à hauteur de 350 000 €. Dans la mesure où ce projet s'intègre pleinement dans le projet plus global de la Fabrique de l'Innovation, la COMUE souhaite répondre à cette demande d'apport complémentaire. La plateforme sera ouverte à l'ensemble étudiants du site Lyon Saint-Etienne.

M. Renaud PAYRE confirme qu'il s'agit d'une plateforme liée au projet de la Fabrique de l'innovation, initiée par un établissement et ouverte à tous. Des conventions sont en cours de signature avec l'Université Lumière Lyon 2, l'Université Jean Monnet- Saint-

Étienne, l'Université Jean Moulin – Lyon 3 et l'École Normale Supérieure. Au cours de la première session, 6 des 66 étudiants à avoir visité la plateforme étaient extérieurs à l'IEP de Lyon. L'objectif est d'augmenter la proportion des autres étudiants. En raison de l'évolution de l'usage de la plateforme, l'enveloppe financière initiale s'est révélée trop faible. C'est la raison de la demande adressée à l'Université de Lyon. L'IEP de Lyon finance ce projet à hauteur de 850 000-900 000 €.

**Points B de l'ordre du jour :**

En l'absence de remarque relative à la partie B de l'ordre du jour de la séance, les décisions suivantes sont soumises à l'approbation des membres du conseil d'administration :

Contribution des associés partenaires : Délibération N°25/CA/2019 :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 37

**Les membres du Conseil d'administration de l'Université de Lyon approuvent la contribution des associés partenaires.**

Contribution au Collegium : Délibération n°26/CA/2019 :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 37

**Les membres du Conseil d'administration de l'Université de Lyon approuvent la contribution au Collegium.**

Avenant au contrat de partenariat ENS – site Monod : Délibération n°27/CA/2019 :

- Contre : 0
- Abstention : 1
- Pour : 36

**Les membres du Conseil d'administration de l'Université de Lyon approuvent l'avenant au contrat de partenariat ENS – site Monod.**

Avenants aux marchés publics du site universitaire des quais (Lyon Cité Campus) : Délibération n°28/CA/2019 :

- Contre : 0

- Abstention : 0
- Pour : 37

**Les membres du Conseil d'administration de l'Université de Lyon approuvent les avenants aux marchés publics du site universitaire des quais (Lyon Cité Campus).**

Remises gracieuses : Délibération n°29/CA/2019 :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 37

**Les membres du Conseil d'administration de l'Université de Lyon approuvent les remises gracieuses.**

Tarifs de location des locaux et machines de la Pré-fabrique de l'innovation de Lyon : Délibération n°30/CA/2019 :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 37

**Les membres du Conseil d'administration de l'Université de Lyon approuvent les tarifs de location des locaux et machines de la Pré-fabrique de l'innovation de Lyon.**

Sorties d'inventaire et donation de biens informatiques : Délibération n°31/CA/2019 :

- Contre : 0
- Abstention : 2
- Pour : 37

**Les membres du Conseil d'administration de l'Université de Lyon approuvent les sorties d'inventaire et donation de biens informatiques.**

Location de locaux auprès de la Fondation Bullukian : prise à bail : Délibération n°32/CA/2019 :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 37

**Les membres du Conseil d'administration de l'Université de Lyon approuvent la location de locaux auprès de la Fondation Bullukian.**

Ecole Urbaine de Lyon : prolongation du bail de location des locaux auprès de « La Taverne Gutenberg » : Délibération n°33/CA/2019 :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 37

**Les membres du Conseil d'administration de l'Université de Lyon approuvent la prolongation du bail de location des locaux auprès de « la Taverne Gutenberg ».**

Location de locaux auprès de la SEM patrimoniale du Grand Lyon : prolongation du bail : Délibération n°34/CA/2019 :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 37

**Les membres du Conseil d'administration de l'Université de Lyon approuvent la location de locaux auprès de la SEM patrimoniale du Grand Lyon : prolongation du bail.**

Adhésion à des organismes scientifiques et professionnels :  
Délibération n°35/CA/2019 :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 37

**Les membres du Conseil d'administration de l'Université de Lyon approuvent l'adhésion à des organismes scientifiques et professionnels.**

Bourses de mobilité allouées aux étudiants de Master – Programmes STARMAC et STARMAJ : Délibération n°36/CA/2019 :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 34

**Les membres du Conseil d'administration de l'Université de Lyon approuvent les bourses de mobilité allouées aux étudiants de Master – Programmes STARMAC et STARMAJ.**

Politique frais de déplacements : Délibération n°37/CA/2019 :

- Contre : 0
- Abstention : 0

– Pour : 37

**Les membres du Conseil d'administration de l'Université de Lyon approuvent la politique de frais de déplacements.**

Bourses de mobilité doctorale – Ecole Urbaine de Lyon : Délibération n°38/CA/2019 :

– Contre : 0

– Abstention : 0

– Pour : 37

**Les membres du Conseil d'administration de l'Université de Lyon approuvent les bourses de mobilité doctorale – Ecole Urbaine de Lyon.**

Bourses de mobilité étudiante – Ecole Urbaine de Lyon : Délibération n°39/CA/2019 :

– Contre : 0

– Abstention : 0

– Pour : 37

**Les membres du Conseil d'administration de l'Université de Lyon approuvent les bourses de mobilité étudiante – Ecole Urbaine de Lyon.**

Motion proposée par M. Jacques COMBY concernant la situation de Tuna Altinel :  
« *L'Université de Lyon a pris connaissance et est solidaire de la situation de notre collègue.* »

M. Jacques COMY ne souhaite pas prendre la place du tribunal. Il est important de respecter les droits français.

M. Jean-François PINTON suggère de ne rien écrire qui pourrait refuser son accès à l'ambassade. Il propose de consulter le Ministère des Affaires étrangères pour éviter les faux pas.

M. Fabien DE MARCHI précise que Tuna Altinel ne demande pas la libération. Il est engagé dans un combat des droits fondamentaux.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 12h07.

**Annexe n°1 : Support de présentation au cours de la séance du Conseil  
d'administration de l'Université de Lyon, qui s'est déroulée le 13 mars 2019**

Délibération N° **43/CA/2019**

**Délégation de compétences du conseil d'administration au Président de la Comue**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2015-127 du 5 février 2015 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « Université de Lyon » modifié ;

Vu la délibération n°66/CA/2016 datée du 13 décembre 2016, portant approbation par le conseil d'administration de l'Université de Lyon du règlement intérieur modifié ;

Vu la réunion du conseil d'administration du 9 juillet 2019,

Membres en exercice : 39
Quorum : 20
Membres présents et représentés : 39
Membre ne prenant pas part au vote : 0
Voix pour : 39
Voix contre : 0
Abstention : 0

Il est décidé :

**Article 1 : Le Président de l'Université de Lyon reçoit délégation de compétences du conseil d'administration pour engager toute action en justice ou représenter la Comue devant toutes les juridictions françaises et étrangères, tant en défense qu'en demande.**

**Article 2 : Le Président de l'Université de Lyon reçoit délégation de compétences du conseil d'administration pour exécuter, dès leur signature et sans approbation préalable, toutes les transactions d'un montant inférieur ou égal à 100 000 euros.**

**Article 3 : Le Président de l'Université de Lyon reçoit délégation de compétences du conseil d'administration pour recourir à l'arbitrage, en cas de litiges nés de l'exécution de contrats passés, avec des organismes étrangers.**

**Article 4 : Le Président de l'Université de Lyon reçoit délégation de compétence, du conseil d'administration pour accepter ou refuser les dons et legs consentis à la Comue, dans la limite de 25 000 euros et à l'exclusion des biens patrimoniaux.**

**Article 5 : Le Président de l'Université de Lyon reçoit délégation de compétences du conseil d'administration pour exécuter, dès leur signature et sans approbation préalable, toutes les conventions d'un montant inférieur ou égal à 2 500 000 € en dépenses, et sans limite de montant en recettes, ainsi que leurs avenants, à l'exception du contrat de site, des emprunts et des subventions à des organismes privés.**

**Article 6 : Par dérogation à l'article 5, le Président de l'Université de Lyon reçoit délégation de compétences du conseil d'administration pour exécuter, dès leur signature et sans approbation préalable, les conventions, et leurs avenants, conclues avec des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, sans limite de montant.**

**Article 7 : Par dérogation à l'article 5, le Président de l'Université de Lyon reçoit délégation de compétences du conseil d'administration pour exécuter dès leur signature et sans approbation préalable :**

- les accords-cadres et marchés publics de fournitures courantes, services, techniques de l'information et de la communication, prestations intellectuelles sans limite de montant ;
- les marchés publics de travaux d'un montant inférieur ou égal à 6 000 000 euros HT ;
- les avenants aux marchés publics et accords-cadres, lorsque le montant initial est inférieur aux seuils européens ;
- les avenants aux marchés publics et accords-cadres passés en procédure formalisée, dans la limite de 20% du montant initial.

**Article 8 : Le Directeur général des services de l'Université de Lyon est chargé de l'exécution de la présente délibération.**

Lyon, le 9 juillet 2019,



Le Président de l'Université de Lyon,

Khaled BOUABDALLAH

Délibération N° **44/CA/2019**

**Convention d'objectifs 2019 avec la Métropole de Lyon**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2015-127 du 5 février 2015 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « Université de Lyon » modifié ;

Vu la délibération n°66/CA/2016 datée du 13 décembre 2016, portant approbation par le conseil d'administration de l'Université de Lyon du règlement intérieur modifié ;

Vu le projet de convention d'objectifs 2019 avec la Métropole de Lyon ;

Vu la réunion du conseil d'administration du 9 juillet 2019,

Membres en exercice : 39
Quorum : 20
Membres présents et représentés : 39
Membre ne prenant pas part au vote : 0
Voix pour : 39
Voix contre : 0
Abstention : 0

Il est décidé :

**Article 1 : Après avoir délibéré, les membres du conseil d'administration approuvent, à l'unanimité, la signature, par le Président de l'Université de Lyon de la convention d'objectifs 2019 établie avec la Métropole de Lyon.**

**Article 2 : Le Directeur général des services de l'Université de Lyon est chargé de l'exécution de la présente délibération.**



Lyon, le 9 juillet 2019,

Le Président de l'Université de Lyon,

Khaled BOUABDALLAH

GRAND L



CONVENTION DE SUBVENTION ANNUELLE  
ENTRE LA MÉTROPOLE DE LYON  
ET L'UNIVERSITÉ DE LYON

PROGRAMME D'ACTIONS 2019

## Sommaire

<b>Lyon, second pôle universitaire français</b>	<b>p.3</b>
<b>Lyon, 1<sup>ère</sup> métropole étudiante (2017)</b>	<b>p.4</b>
<b>La Métropole et l'Université de Lyon : un partenariat fort</b>	<b>p.4</b>
<b>L'IDEX Lyon</b>	<b>p.5</b>
<b>Chiffres clés</b>	<b>p.6</b>
<b>Métropole apprenante / Université Référente</b>	<b>p.7</b>
<b>1 – Développer des formations en adéquation avec les besoins du territoire</b>	<b>p.7</b>
1.1 – Disrup't Campus / DU Transformation numérique	p.7
1.2 – La formation tout au long de la vie	p.8
<b>2 – Développer l'entrepreneuriat-étudiant, le portage de projets et la culture de l'innovation dans un objectif d'insertion professionnelle</b>	<b>p.11</b>
2.1 – L'entrepreneuriat-étudiant	p.11
2.2 – Le portage de projets : le fonds d'initiatives étudiantes	p.14
<b>3 – Valoriser et expliciter le potentiel de recherche de l'Université de Lyon auprès de son territoire</b>	<b>p.15</b>
3.1 – Lien monde socio-économique-recherche	p.15
3.2 – Sciences et société	p.17
<b>4 – Conforter la Métropole comme soutien et acteur des actions de recherche</b>	<b>p.19</b>
4.1 – État des lieux des collaborations de recherche	p.19
4.2 – Labex IMU	P.19
4.3 – Fonds de soutien aux colloques et évènements scientifiques	p.21
4.4 – Prix du jeune chercheur	p.21
<b>Métropole fabricante / Université innovante</b>	<b>p.23</b>
<b>1 – Développement et structuration des campus universitaires</b>	<b>p.23</b>
1.1 – Le schéma de développement universitaire (SDU)	p.23
1.2 – Poursuivre le développement des campus	p.24
<b>2 – Le développement de services au profit de l'Université et du territoire</b>	<b>p.27</b>
2.1 – Mobilité inter-établissement	p.27
<b>3 – Agir sur la culture de l'innovation</b>	<b>p.28</b>
3.1 – La Fabrique de l'Innovation	p.28
<b>Métropole attirante / Université accueillante</b>	<b>p.30</b>
<b>1 – Agir sur l'attractivité auprès des étudiants et qualité de vie étudiante</b>	<b>p.30</b>

1.1 – Le logement étudiant	p.30
1.2 – La Maison des étudiants	p.31
1.3 – Le Student Welcome Desk (SWD)	p.32
1.4 – L’université comme acteur culturel du territoire	p.33
<b>2 – Renforcer la visibilité et le réseau de l’Université de Lyon à l’international</b>	<b>p.35</b>
2.1 – Salons internationaux et développement de partenariats internationaux	p.35
2.2 – Accueil de manifestations internationales	p.35
2.3 – L’Alliance internationale	p.36
<b>3 – Développer, rendre visible et connecter au territoire les programmes d’accueil de chercheurs internationaux</b>	<b>p.37</b>
3.1 – Le Collegium de Lyon	p.37
3.2 – L’Espace Ulys	p.38
<b>Actions transversales</b>	<b>p.40</b>
<b>Soutien financier</b>	<b>p.41</b>

## Lyon, second pôle universitaire français

Lyon est le second pôle de recherche et d'enseignement supérieur français avec 13 300 chercheur·ses, enseignant·es-chercheur·ses et doctorant·es et 155 000 étudiant·es (dont 20 000 d'étudiant·es internationaux·les).

Il tire sa richesse de la collaboration toujours plus grande entre les 37 établissements d'enseignement supérieur et de recherche membres (12) et associés (25) qui composent la COMUE Université de Lyon (UdL). Les travaux menés au sein de ses 172 laboratoires de recherche couvrent un spectre disciplinaire très large et pèsent pour au moins 10% des publications scientifiques françaises, soit un rythme de 1 000 thèses soutenues/an avec plus de 300 familles de brevets actifs.

La qualité de la recherche lyonnaise est attestée, entre autres, par les nombreux succès rencontrés auprès de l'European Research Council (66 bourses ERC sur la période 2009-2018) ou par le nombre de membres de l'Institut Universitaire de France (73 lauréats entre 2011 et 2018). De grands équipements scientifiques comme le laboratoire P4 Jean Mérieux de l'INSERM ou le Centre de Calcul de l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules du CNRS contribuent au rayonnement et à l'attractivité internationale de la recherche lyonnaise.

Les principaux volets académiques se caractérisent par un ancrage historique important dans les humanités, l'ingénierie, la chimie (matériaux et procédés), les mathématiques et la santé. Plus récemment, les secteurs liés à la bio-santé et au numérique ont connu une croissance rapide. Ces activités d'enseignement et de recherche viennent en appui de secteurs économiques fortement dynamiques, au sein de structures où l'UdL est investie (pôles de compétitivité, Instituts Carnot, IRT Bioaster, Supergrid Institute etc.) et donnent lieu à des réalisations concrètes comme les plateformes de recherche collaboratives : AxelOne, Provademse, Centre d'Infectiologie, etc.

Au cours de ces 10 dernières années, le développement de l'UdL a permis d'instaurer une dynamique de coopération solide entre les établissements du site et les acteurs économiques du territoire afin de construire une ambition partagée d'attractivité et de rayonnement, qui s'est concrétisée au travers de grands projets :

<b><i>Lyon Cité Campus</i></b>	<b><i>Le programme des Investissements d'Avenir</i></b>
575 M€ de dotation de l'État 2 grands campus moteur : le campus LyonTech-la Doua et le campus Charles Mérieux (Gerland)	12 laboratoires d'excellence, 7 équipements d'excellence, 2 instituts convergence, 2 écoles universitaires de recherche

L'UdL totalise 124,6 M€ de chiffre d'affaires en recherche collaborative (en 2017), et des nouveaux outils ont également été mis en place pour renforcer la valorisation économique de la recherche et les synergies avec les entreprises : la Société d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT) – Pulsalys, ainsi que la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL).

## Lyon, 1<sup>ère</sup> métropole étudiante pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive



Avec une croissance constante et importante des effectifs étudiants chaque année (près de 30 000 étudiant-es supplémentaires en 10 ans), Lyon attire incontestablement par la qualité de son offre de formations, diversifiée et innovante, ainsi que par le cadre de vie agréable et dynamique dont bénéficient ses étudiant-es. Transport, logement, offre culturelle diversifiée, soutien à l'entrepreneuriat-étudiant... la Métropole contribue avec ses partenaires à développer et mettre en lumière les atouts de son territoire.

### La Métropole et l'Université de Lyon : un partenariat fort

La Métropole de Lyon mène une politique de développement économique et d'innovation qui vise à faire exister Lyon dans le cercle des métropoles européennes innovantes. L'UdL a pour mission de porter l'attractivité nationale et internationale du site à la hauteur du potentiel scientifique et de formation des établissements d'enseignement supérieur et de recherche qu'elle rassemble pour en faire une des 10 universités majeures en Europe. Cette ambition se déploie en lien étroit et en synergie avec celle de son territoire.

Depuis 2008, la Métropole de Lyon et l'UdL partagent l'ambition, concrétisée au travers de plusieurs conventions annuelles depuis 2011, d'améliorer l'attractivité et le rayonnement de la Métropole. De nombreux projets ont ainsi pu être réalisés, en cohérence avec la stratégie définie par le Schéma de Développement Universitaire, la démarche « Métropole des savoirs » initiée par la Métropole de Lyon en lien avec l'UdL, mais également avec le projet de site, les grands projets portés par l'UdL (Plan Campus, PALSE, etc.), le CPER, le Schéma Directeur de la Vie étudiante et les nouvelles compétences de l'UdL avec la mise en place de la Communauté d'Universités et Établissements (COMUE) UdL.

Pour l'UdL, la FPUL a pour mission de renforcer les liens avec le monde socio-économique, le territoire et de contribuer à son rayonnement national et international. Ainsi, l'UdL a confié à la Fondation des actions sur l'accueil des talents internationaux (Espace Ulys) et sur l'entrepreneuriat (Beelys).

L'attractivité et le rayonnement de l'UdL s'incarnent ainsi dans l'ambition affichée pour nos campus à travers quatre grandes thématiques déclinées en plan d'actions à l'échelle du site : « Université de l'innovation », « Université de l'entrepreneuriat », « Université de la créativité et du design », « Université du numérique » organisées en réseau à partir d'un campus tête de réseau.

### **Relance du Schéma de Développement Universitaire (SDU)**

Le contexte institutionnel a fortement évolué depuis ces dix dernières années : la communauté urbaine est devenue une Métropole à statut particulier (Loi MAPTAM), et le pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) est, depuis 2015, une Communauté d'Universités et d'Établissements (ComUE). Enfin, la labellisation IDEX du site universitaire en février 2017 va entraîner de nouvelles recompositions institutionnelles, notamment avec la constitution d'un grand établissement fortement positionné sur l'excellence internationale (Université-cible).

Parallèlement, au regard du contexte sociétal local et national, la révision du SDU doit embrasser les grands défis - scientifiques, démographiques, économiques et environnementaux - auxquels l'Université et le Territoire devront faire face ensemble à l'horizon 2030.

Le Schéma de développement universitaire, à l'instar du premier SDU adopté en 2010, définit une stratégie commune au territoire et au monde académique pour les 10 prochaines années.

Son élaboration nécessite donc la mise en place d'une démarche de travail et de réflexion à la fois prospectives et partenariales, requérant l'implication et l'appropriation de la démarche par l'ensemble des acteurs concernés : communauté (étudiants et personnels) de l'enseignement supérieur et de la recherche du territoire, services métropolitains porteurs des politiques publiques impactant le SDU et susceptibles d'être nourries par le SDU, partenaires comme les collectivités (Région, communes) ou le CROUS de Lyon.

## L'IDEX LYON

Depuis l'obtention de la labellisation Initiative d'Excellence (IDEX) en février 2017, l'Université de Lyon s'attache à renforcer l'excellence du site autour de **trois grands axes**, en résonance avec les atouts socio-économiques du territoire, afin de s'affirmer parmi les grandes universités de recherche européennes : « **Humanités et Urbanités** », « **Sciences et Ingénierie** » et « **Biosanté et Société** ».

Le projet IDEXLYON porte une triple ambition, en symbiose avec son territoire et ses partenaires :

- **Construire une marque académique puissante** permettant à l'Université de Lyon de devenir un acteur incontournable sur plusieurs domaines d'excellence ; ce que des sites californiens font dans le secteur des réseaux sociaux, l'Université de Lyon a pour ambition de le faire dans des secteurs comme la santé personnalisée, le partage de l'énergie ou la compréhension des mondes urbains ; les programmes de l'IDEXLYON, héritiers de nos LABEX, portent cette ambition qui est également

accompagnée par une focalisation internationale autour de partenaires stratégiques, en nombre limité ;

- **Construire une université intégrée** fondée sur la qualité et la pertinence, qui porte une marque bannière à l'international (lisibilité et qualité des formations, excellence de la recherche) et qui se veut pionnière en France quant à l'émergence d'un modèle d'intégration universités / écoles / organismes sous un statut d'établissement unique.

Ce projet s'incarnera, dès 2020, au travers d'un établissement de type nouveau, point de départ d'une trajectoire vers 2030 prenant appui sur les forces et atouts de ses 5 établissements fondateurs : Universités Claude Bernard Lyon 1, Jean Moulin Lyon 3, Jean Monnet Saint-Etienne, Ecole Normale Supérieure de Lyon, Institut National de Sciences Appliquées de Lyon et Université de Lyon.

- **Porter une politique de développement orientée vers la performance, le rayonnement et l'attractivité** en mettant en place des formations innovantes (comme le diplôme universitaire Transformation Numérique – Disrupt' Campus), en construisant des passerelles avec les entreprises (avec la Fabrique de l'Innovation par exemple, la mise en place de chaires) et en internationalisant les recrutements (avec l'appel à projets IDEXLYON Fellowships qui vise à attirer sur le site des scientifiques de haut niveau ayant un parcours international).

Au travers du programme d'actions développé ci-après, plusieurs projets et actions participent à la dynamique conduite dans le cadre de l'IDEX - dans une approche globale et intégrée - et sont le témoin du soutien porté par la Métropole de Lyon à la construction d'une université de recherche de rang mondial, porté par l'UdL.

## Chiffres clés



## Métropole apprenante / Université référente

La métropole apprenante doit répondre efficacement à l'enjeu majeur de la production, de la diffusion et du partage des savoirs, tout au long de la vie, des hommes et des organisations.

Face au renouvellement et au brassage permanents des connaissances, face aux bouleversements des modèles établis, à l'accélération des transformations et des ruptures, une métropole apprenante doit résolument être innovante et agile pour permettre à chacun d'apprendre et réapprendre en permanence, et de saisir toutes les opportunités qui se proposent en dessinant les filières créatrices d'emplois de demain.

Ce défi doit mobiliser tout autant les acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur, de l'Université aux grandes écoles, que les entreprises face à leurs besoins de formation et d'innovation.

### > OBJECTIFS

- 1 - Développer des formations en adéquation avec les besoins du territoire
- 2 - Développer l'entrepreneuriat-étudiant, le portage de projet et la culture de l'innovation
- 3 - Valoriser et expliciter le potentiel de recherche de l'Université de Lyon auprès du territoire
- 4 - Conforter la Métropole comme soutien et acteur de la collaboration avec la recherche

### 1 - Développer des formations en adéquation avec les besoins du territoire

#### 1.1 - Le Disrupt' Campus / DU Transformation numérique (formation-action)

Le DISRUPT CAMPUS de l'Université de Lyon est l'un des 17 DISRUPT CAMPUS français créés sous l'impulsion de l'Etat et financés dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir.

Il s'agit d'un dispositif de diffusion de l'innovation numérique qui prend la forme d'un campus étudiants-entreprises. Ce dispositif propose un Diplôme d'Université (DU) « Transformation numérique » et déploie des actions complémentaires et dans la durée, comme une série de conférences en partenariat avec la Métropole. Leur objectif est de sensibiliser, former et accompagner les organisations dans leur digitalisation.

Au cours de l'année 2019, la priorité est donnée à la consolidation des actions déjà engagées :

- Déploiement du DU « Transformation numérique » : évolution qualitative du programme et des collaborations avec les commanditaires des projets confiés aux groupes d'étudiants.
- Développement des actions de formation ouvertes au grand-public : conférences conduites en partenariat avec la Métropole et meet-up mettant en avant les travaux réalisés par les groupes d'étudiants dans différents domaines de la digitalisation.
- Participation à la consolidation du réseau national des DISRUPT CAMPUS devant conduire à l'élaboration d'une charte basée sur un référentiel pédagogique des formations proposées en France.

### Des projets innovants – Des enseignements ciblés – Des publics variés

Durant 17 semaines, la formation alterne enseignement et réalisation de projets proposés à l'université par des entreprises ou des organisations publiques, sous la forme de conventions de stage. Pour conduire ses projets, les étudiants travaillent en équipe et sont accompagnés par des intervenants expérimentés en gestion de projets et technologies du numérique. Deux sessions du programme sont prévues sur 2019 (printemps et automne). Les projets confiés aux étudiants se diversifient, ils sont portés par des PME, des TPE, des groupes industriels, des associations ou encore la Métropole.

### Collaboration au projet PASS URBAIN

La Métropole de Lyon a été à l'initiative d'une première collaboration autour du projet PASS URBAIN devenu PASS TRABOOL en 2018. Deux groupes de 3 étudiants, aux profils complémentaires permettant une approche transdisciplinaire, ont travaillé sur les enjeux autour de l'enrichissement des services et des fonctionnalités à mettre à disposition des utilisateurs de ce support unique d'accès aux services, publics et privés, de mobilité, de culture, et de sport et loisirs du territoire. La collaboration va se poursuivre à partir de mars 2019.

### Cycle de conférences sur les enjeux du numérique

Un cycle de conférences « Transformations Numériques » a été créé en partenariat avec la Métropole. Ces conférences sont ouvertes au grand public et sont filmées. 8 conférences sont programmées pour l'année 2019, dont la première sur le thème « numérique et écologie » qui se tiendra le 6 mars 2019 sur le stand de la Métropole au salon GLOBAL INDUSTRIE.

### Temps de réalisation possible des projets à la MDE

Dans le cadre du soutien de la Métropole au programme Disrupt' Campus et de la nouvelle offre de service de la MDE, un planning d'utilisation de la MDE pourra être établi au cours duquel les étudiants/apprenants du programme se réuniront et seront accompagnés d'un intervenant pour travailler en équipe ainsi que sur des problématiques communes rencontrées dans le cadre de leurs projets. Ce point fera l'objet d'une convention spécifique.

## **1.2 - Formation tout au long de la vie**

L'Université de Lyon accompagne les entreprises dans l'évolution des métiers et des compétences : elle croise les expertises du site pour concevoir de nouveaux programmes directement en lien avec la recherche de pointe.

### « Building Information Modeling »

La digitalisation des métiers de la filière du bâtiment et de la construction engendre de nombreux changements et une réelle mutation des métiers existants. Les enjeux liés au « BIM » sont en effet nombreux. Pour les professionnel·les, passer en « BIM » induit l'utilisation de nouveaux logiciels et outils, l'acquisition de nouvelles compétences et une organisation du travail transformée (en interne comme en externe). Ainsi, le besoin d'acquisition de nouvelles compétences est double : maîtriser de nouveaux logiciels permettant de produire les maquettes numériques et, dans le même temps, acquérir de nouvelles méthodes de travail, notamment le travail en mode collaboratif.

L'objectif du projet est de créer un pôle français « Métiers du BIM », sur le site de Lyon - Saint-Etienne, ayant pour vocation de fournir une offre de formation tout au long de la vie d'excellence pour l'ensemble des métiers du « BIM » répondant aux besoins des professionnels.

La spécificité de ce pôle est qu'il est multi-sites, avec des points d'ancrage :

- sur le campus de l'ENTPE (Lyon) ;
- sur le campus de l'ENSASE (Saint-Etienne) ;
- sur le campus de l'Université Lyon 1 (IUT à la Doua) qui intègre le centre de ressources « BIM » existant au projet développé par l'Université de Lyon.

Ces centres de ressources numériques inter-établissements dédiés au « BIM » (BIM-LAB) seront dotés des outils numériques nécessaires aux développements de l'ensemble des formations, mais aussi des outils scientifiques, outils d'acquisition de données, logiciels BIM et leurs modules de calcul complémentaires (Revit, FISA, ...). Ces outils seront mis à disposition des formateurs-trices comme des apprenant-es. Les espaces quant à eux sont conçus pour être accessibles aux étudiant-es, enseignant-es-chercheur-ses et stagiaires inscrit-es dans les cycles de formations initiales et continues développées sur cette thématique par les établissements impliqués dans le projet.

Ces centres de ressources « BIM » permettront de développer et de valoriser la dynamique du site académique Lyon - Saint-Etienne et d'œuvrer, à travers des projets collectifs, à son attractivité en lien avec tous les acteurs du territoire : citoyen-nes, associations, entreprises, collectives locales.

#### Logistique urbaine

La Chaire LUGM (Lyon Urban Goods Movement) développe une palette d'outils pédagogiques dédiés à la formation aux problématiques, outils et méthodes de la logistique urbaine. Cette action doit maintenant se déployer pour constituer une offre de formation sur-mesure, inédite en France, afin de permettre aux entreprises et aux collectivités de mieux répondre aux enjeux complexes de la distribution des marchandises en ville. Elle répond au besoin, souvent exprimé par les acteurs, de monter en compétences afin de construire et mettre en œuvre des solutions innovantes, économiquement viables et durables. Il s'agit de relever les défis d'une activité – le « dernier kilomètre » – essentielle au développement des territoires mais croisant dans sa réalisation quotidienne de multiples contraintes. La Métropole de Lyon est confrontée à ces questions et recherche activement des solutions via l'expérimentation.

Initiée dans le cadre du Programme Avenir Lyon Saint-Etienne (PALSE), cette action est menée conjointement avec le pôle de compétitivité CARA et la FPUL. Elle s'inscrit dans la structuration d'un réseau régional de compétences, l'Institut des transports et de la Mobilité Urbaine d'une part, et dans la mise en œuvre du programme transversal Transport-Mobilité retenu dans l'IDEXLYON d'autre part. Elle est construite en articulation étroite avec le LabEx IMU et la FdR IngLySE.

#### Organisation de la deuxième édition de la Summer School Logistique Urbaine

En juin 2019, en parallèle de l'ingénierie de formations sur-mesure, la Chaire LUGM souhaite renouveler l'expérience de la Summer School Logistique Urbaine afin d'apporter aux entreprises et aux jeunes chercheur-ses une vision systémique et multi-acteurs de la logistique urbaine. Les trois jours formation proposent aux participant-es d'explorer les dimensions socio-économiques et spatiales de la mobilité des marchandises dans la ville, de découvrir les nouvelles pratiques et innovations en logistique urbaine ainsi que les outils de décision et d'action propre à la thématique.

La Summer School offre également l'opportunité de déployer le jeu sérieux UrbaLog, qui permet de partager, sous une forme apaisée et attrayante, les enjeux hétérogènes des projets d'aménagements urbains et de la logistique urbaine. Les points de vue et intérêts d'une diversité d'acteurs sont confrontés à travers un jeu de simulation d'une opération d'aménagement prenant en compte des contraintes logistiques.

Parmi les temps forts de cette deuxième édition de la Summer School, l'organisation d'un Think Tank d'une demi-journée avec le pôle de compétitivité CARA sera l'occasion pour les stagiaires de rencontrer de nombreux acteurs urbains (industriels, aménageurs, transporteurs, etc.) et de participer aux débats sur les défis de la ville de demain.

#### *Un événement pluridisciplinaire autour des enjeux de la distribution urbaine des marchandises*

A la suite de cette Summer School Logistique urbaine, la Chaire LUGM souhaite organiser, avec le pôle de compétitivité CARA, un autre événement au cours de l'automne 2019. Plusieurs acteurs économiques, publics et scientifiques seront invités à penser la mobilité urbaine des marchandises de demain et à participer à des tables rondes et à des ateliers de travail. Parmi les thèmes majeurs qui seront débattus lors de cet événement figurent l'e-commerce, les véhicules vertueux et autonomes, les nouveaux modes de transport, ou encore la logistique urbaine hyper-connectée.

L'objectif de cet événement est d'identifier les besoins des industriels et des acteurs économiques en terme de compétences nouvelles et de faire émerger des formations professionnelles innovantes et de nouveaux partenariats scientifiques en adéquation avec les enjeux actuels et futurs du marché de la distribution urbaine des marchandises. Cet événement permettra également de promouvoir la pluridisciplinarité et l'expertise du pôle scientifique Lyon - Saint Etienne et de rendre plus visible les innovations urbaines du territoire de la Métropole de Lyon.

#### *Transition numérique dans l'industrie*

L'équipe du Projet Industrie de la Métropole de Lyon souhaite accompagner les entreprises de l'écosystème lyonnais dans leur démarche de transition numérique. A ce titre, la Métropole souhaite développer une formation en partenariat avec l'équipe FTLV de l'Université de Lyon.

L'objectif de cette formation sera de proposer une série de méthodes et d'outils aux industriels du réseau de la Métropole déjà sensibilisés aux enjeux de la transition numérique afin de les amener à qualifier le coût de la digitalisation de leur activité, ainsi que le retour sur investissement qu'ils peuvent attendre. Cette formation prendra appui en partie sur la méthodologie et les compétences développées dans le cadre du Diplôme d'Université « Transformation Numérique » (Disrupt' Campus).

Dans ce contexte, la Métropole de Lyon mobilisera son réseau (Ruche Industrielle, ENE, clusters, pôles de compétitivité, etc) afin d'affiner le besoin en formation, puis de commercialiser cette dernière. L'Université de Lyon accompagnera la Métropole de Lyon dans la définition des objectifs de la formation et mobilisera les ressources de ses établissements pour co-concevoir et déployer une formation sur-mesure. L'objectif est de lancer une première session de formation fin 2019 - début 2020.

Actions	Projet	Indicateurs
Développer des formations en adéquation avec les besoins du territoire / <b>Le Disrupt' Campus</b>	Montée en puissance et valorisation du dispositif Disrupt' Campus sur le territoire de la Métropole de Lyon	-Impact en direction des apprenant-es : étudiant-es, participant-es des meetups, etc -Impact en direction des entreprises : projets réalisés, participant-es aux conférences, rencontres sur le territoire
Développer des formations en adéquation avec les besoins du territoire / <b>La Formation tout au long de la vie</b>	Création d'un pôle « Métiers du BIM » sur le site de Lyon - Saint-Etienne : fournir une offre de formation d'excellence sur l'usage du « BIM » aux acteurs de la construction	-Nombre de partenaires socio-économique associés au projet -Nombre de participant-es à la première formation professionnelle co-construite -Tenue de l'évènement de lancement des deux centres de ressources « BIM »
	Poursuite du développement des formations sur la logistique urbaine	-Tenue de la 2e session de la Summer School -Organisation d'une manifestation pluridisciplinaire autour des enjeux de la distribution urbaine des marchandises -Nombre d'entreprises mobilisées -Nombre d'inscrit-es aux événements
	Mise en œuvre d'une formation sur la transition numérique dans l'industrie	-Nombre d'entreprises mobilisées -Nombre d'inscrit-es

## 2 - Développer l'entrepreneuriat-étudiant, le portage de projets et la culture de l'innovation, dans un objectif d'insertion professionnelle

### 2.1 - L'entrepreneuriat-étudiant : de la sensibilisation à l'accompagnement et à l'accélération

Reconnu premier PEPITE de France, marqué par une très forte croissance, Beelys sensibilise et accompagne de l'idée à la préparation à l'accélération l'ensemble des étudiants et jeunes étudiants de Lyon et Saint Etienne. L'année 2019 sera celle de la structuration de niveaux d'intervention différenciés : territorial, national et international.

La Métropole est intervenue dans la diffusion de l'esprit d'entreprendre bien avant la mise en place au niveau national des programmes de promotion de l'entrepreneuriat étudiant. Ainsi, depuis plus de 10 ans, la Métropole soutient les concours du dispositif « Campus Création » : Challenge de l'idée

(concours d'idéation), Campus création (concours de création virtuelle d'entreprise) et Jeunes entreprises Accélérées (JEA, concours de création effective d'entreprise). Ces concours sont intégrés au sein de BEELYS (« Booster l'Esprit d'Entreprendre à Lyon Saint-Étienne »).

L'augmentation du nombre d'étudiants sensibilisés et accompagnés implique une mobilisation plus forte des RICE (Référents Innovation Créativité et Entrepreneuriat) et l'animation de ce réseau par l'équipe de la Fabrique de l'innovation. A ce jour, 45 RICE sont en place dans les établissements de L'Université de Lyon.

#### Le Diplôme d'Université Entrepreneuriat (D2E)

Destiné initialement au déploiement du statut et du diplôme « étudiant-entrepreneur », BEELYS a connu un fort succès depuis sa création. Aujourd'hui plus de 20 % des étudiants-entrepreneurs nationaux sont présents sur le territoire de la Métropole.

Les demandes de statut SNEE continuent de progresser. Des comités d'engagement pour évaluer la pertinence des dossiers s'étalent de Janvier à Décembre avec une forte mobilisation des acteurs du réseau d'accompagnement. Les candidats non retenus dans le programme D2E sont réorientés vers les dispositifs Campus et Lyon Start Up et bénéficient d'un coaching Beelys. En persistant sur le côté sélectif, Beelys attire chaque année plus d'une centaine de projets dans son programme d'incubation. Les incubés sont actuellement répartis sur plusieurs lieux :

- Centre-ville dans le bâtiment NewDeal (Citroën), aujourd'hui complet,
- La station  $\pi$  de Pulsalys,
- Préfabrique à Saint-Etienne, avec une permanence tous les mercredis des équipes.

La capacité d'accueil des D2E sera une préoccupation de l'année 2019. Ainsi, Beelys devrait entrer dans la E Fabrique en décembre.

Les candidats n'ayant pas obtenu le D2E et ne souhaitant pas concrétiser leur projet se verront proposer un accompagnement dans le programme « rebond » afin de leur permettant de valoriser les compétences entrepreneuriales acquises et favoriser leur réinsertion professionnelle.

#### L'accompagnement au prototypage

Le prototypage est l'une des étapes clés qui permet aux entrepreneurs d'accélérer la conception de leurs produits et de les tester. Les étudiants entrepreneurs peuvent accéder au Fablab de la Pré-Fabrique du campus LyonTech - la Doua. La mise à disposition par La Fabrique de l'Innovation d'un fabmanager à mi-temps permet de bénéficier des plages d'ouverture élargies, ainsi que de soutenir les entrepreneurs sur l'utilisation de compétences spécifiques en Arduino et impression 3D.

Le principe d'un fonds d'aide au prototypage a été voté par les élus métropolitains en septembre 2018. Ce fonds sera réservé aux projets ayant réalisé la preuve de concept. Il sera mobilisé post-crédation et couvrira un tiers des dépenses de prototypage.

#### Un programme de mobilité internationale

En 2019, le programme de mobilité internationale ISLE (International Soft Landing for Entrepreneurs) continue d'élargir le choix des mobilités possibles pour les incubés du D2E.

### Ouverture aux nouveaux publics

Souhaitant élargir son public, Beelys a développé une offre formation continue pour toucher trois types de participants : des jeunes de -28 ans inscrits à Pôle Emploi, des personnes en reconversion professionnelle par l'entrepreneuriat, ainsi que toute personne en recherche d'emploi. Pour ouvrir le programme à cette dernière catégorie, il s'agira de faire intégrer le D2E dans le catalogue de Pôle Emploi.

Par ailleurs, Beelys co-organise ou organise des actions à destination des publics spécifiques :

- Doctorants et docteurs :
  - Ingénierie pédagogique du programme Académie de l'Innovation ;
  - Préparation des doctorants diplômés à répondre à l'appel à projet DoctyBoot auprès de Pulsalys, grâce aux différents ateliers thématiques (posture entrepreneuriale, création de valeur, segmentation, pitch).
- Jeunes Publics (les actions dans lycées et collèges devant être initiées avec le Rectorat de l'académie de Lyon) :
  - Sensibilisation des public BTS et des Lycées Pro, notamment pour leur support technique au prototypage ;
  - Mobilisation de l'entrepreneuriat dans la logique de fluidité -3/+3, à travers l'un des 4 parcours éducatifs du rectorat, le parcours Avenir ;
  - Accueil de jeunes en stage de 3eme pour les élèves de REP+.
  - Mobilisation du jeune public à participer au festival Hublo.
- Entreprises :
  - Développement d'un cycle de soirées réseau thématiques

### HUBLO le 1er festival dédié aux jeunes entrepreneurs ancré sur le territoire

Le festival HUBLO a été pensé pour dépasser largement les actions de Beelys et s'ouvrir à d'autres perspectives et de rassembler des jeunes au-delà des étudiants ou diplômés. Ainsi, il s'adresse aux jeunes artisans, aux équipes des établissements du secondaire, constituées en mini-entreprise par la Fédération EPA (Entreprendre Pour Apprendre), ou encore aux jeunes de Enactus.

Le HUBLO festival proposera 4000 m<sup>2</sup> de stands organisés en espaces thématiques : espace « Innovation.s », consacré aux nouveaux usages, nouveaux modèles sociaux, technologies de pointe... ; espace « Mieux Vivre (ensemble) » construit autour de la thématique du changement ; espace « Impact », mettant en valeur des projets pour leur capacité à transformer ; espace « Investisseurs » pour partager leurs expertises et leurs conseils avec le plus grand nombre ; espace « Workshop », pour rendre visible, partager, tester, faire expérimenter, se nourrir de l'expérience... ; espace « Partenaires relais » dédié aux accélérateurs, incubateurs et autres dispositifs d'accompagnement des jeunes entrepreneurs présents sur le territoire ; espace « Boutique des entrepreneurs » proposant de découvrir et acheter en avant-première les produits et services conçus par les jeunes entrepreneurs du territoire.

Le festival se présente comme une véritable source d'inspiration à l'entrepreneuriat, avec 4 key-notes, 2 témoignages cartes blanches, 70 prises de parole pour découvrir, partager et comprendre. Il mobilise de nombreux partenaires institutionnels (dont la Métropole de Lyon, la Région Auvergne

Rhône-Alpes, le MESRI, IDEX Lyon et la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne), financiers et du réseau de l'entrepreneuriat.

La Chine sera le pays invité d'honneur du HUBLO Festival 2019.

### Présence ponctuelle d'un animateur Beelys à la Maison des étudiants

L'engagement étudiant, qu'il se matérialise au sein d'associations ou d'entreprises, est une démarche formatrice, valorisante et de ce fait entrepreneuriale. Dans un objectif de développement du réseau des entrepreneurs issus du dispositif Beelys, la Maison des étudiants accueillera des événements destinés à favoriser le networking, mais également à développer les liens avec les associations étudiantes hébergées et les entrepreneurs accompagnés dans les programmes de Beelys.

## **2.2 - Le portage de projets : le Fonds d'initiative étudiante**

### Le Fonds d'Initiative Étudiante

Le Fonds d'Initiative Etudiante (FIE) a été mis en place en 2016 dans le cadre du Schéma Directeur de la Vie Etudiante 2016-2020. Ce fonds a pour ambition de soutenir l'engagement associatif et l'implication citoyenne des étudiant-es d'une part, et de construire le sentiment d'appartenance à l'Université de Lyon en favorisant les liens inter-établissements, d'autre part. Il se distingue par ses modalités de mise en œuvre dans les établissements. En plus de cet appel à projets, des thématiques spécifiques sont mises à l'honneur permettant aux associations étudiantes de bénéficier d'un financement plus avantageux (plafonds de financement plus élevés et part du financement plus importante).

L'objectif 2019 est de poursuivre le travail inter-établissements afin de faciliter la rencontre entre porteur-ses de projets issu-es d'établissements et de campus différents, notamment à travers la mise en place de temps de rencontres de type « afterwork », construits en lien avec la MDE. Pour ce faire, l'Université de Lyon a recruté en fin d'année 2018 une animatrice engagement étudiant qui permettra de travailler de manière plus étroite avec les associations étudiantes du site et ainsi promouvoir davantage les différentes formes d'engagement.

Pour répondre à la croissance du nombre de projets étudiants déposés et soutenir davantage les associations étudiantes, le nombre de commissions a été porté à 4 par an.

La communication sera également retravaillée afin de rendre visibles les initiatives étudiantes dans la cité et de susciter l'envie d'agir, en valorisant les porteur-es de projets à travers une série de témoignages.

### Initier un appel à projets commun en 2019

L'Université de Lyon souhaite créer un appel à projet commun avec la Métropole afin de répondre à des enjeux identifiés et partagés. L'année 2019 doit permettre d'initier le travail sur ce nouveau dispositif.

Actions	Projet	Indicateurs
Développer l'entrepreneuriat-étudiant, le portage de projets et la culture de l'innovation, dans un objectif d'insertion professionnelle / <b>L'entrepreneuriat-étudiant : de la sensibilisation à l'accompagnement et à l'accélération</b>	Poursuite du développement du Diplôme d'Université Entrepreneuriat (D2E)	-Nombre de candidatures D2E -Nombre de diplômé-es -Nombre de candidat-es réorienté-es vers le programme rebond -Nombre de création d'entreprises
	Organisation du HUBLO festival, le premier festival dédié aux jeunes entrepreneur-es ancré sur le territoire	-Nombre de startups présentes -Nombre d'acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprise du territoire mobilisés -Nombre de partenaires engagés -Nombre de participant-es -Notoriété sur le territoire
Développer l'entrepreneuriat-étudiant, le portage de projets et la culture de l'innovation, dans un objectif d'insertion professionnelle / <b>Le portage de projets : le Fonds d'Initiative Etudiante</b>	Développer un nouvel appel à projets conjoint UdL/MDE afin de mutualiser les moyens et répondre aux enjeux d'attractivité dans l'enseignement supérieur et sur le territoire	-Enveloppe allouée à l'AAP -Nombre de projets déposés -Envergure et rayonnement des projets retenus -Actions de communication et de promotion réalisées

### 3 - Valoriser et expliciter le potentiel de recherche de l'Université de Lyon auprès du territoire

Le lien entre l'Université et le territoire recouvre à l'Université de Lyon des objectifs et des formes multiples qu'elle s'adresse aux citoyen·nes ou au monde socio-économique. Il s'agit bien sûr de faire connaître, de diffuser et de valoriser les activités de recherche, mais aussi de sensibiliser les acteurs sociaux aux démarches scientifiques et de les amener à s'impliquer dans la co-construction des savoirs, condition fondamentale d'une société de la connaissance et d'une interpénétration entre dynamiques socio-économiques et scientifiques. Au-delà de son implication dans la culture scientifique, l'Université de Lyon joue aussi un rôle décisif dans le domaine culturel, de manière plus large, au cœur de la Métropole.

#### 3.1 - Lien monde socioéconomique - recherche

##### Promotion du doctorat

L'Université de Lyon fait du doctorat un des points majeurs du développement du site et de sa valorisation. Le développement de la qualité et la notoriété du label « diplôme de doctorat de l'Université de Lyon », l'amélioration de l'employabilité des docteur-es et le suivi de leur évolution professionnelle sont donc des priorités de l'établissement depuis plusieurs années.

En effet, au 1er décembre 2017, 89% des doctorant-es étaient en emploi 3 ans après leur thèse et 7% étaient toujours en recherche d'emploi. Le marché de l'emploi dans le domaine académique est de plus en plus restreint, il est donc essentiel aujourd'hui que les doctorant-es et les jeunes doctorant-es s'ouvrent à d'autres horizons professionnels. Dans ce cadre, le service des études doctorales de l'Université de Lyon s'est fixé plusieurs objectifs, parmi lesquels figure la mise en place de dispositifs spécifiques pour faciliter la connaissance et l'évolution professionnelle des doctorant-es sur le marché de l'emploi.

### Doctor'entreprise

Depuis plusieurs années, L'Université de Lyon et le MEDEF Lyon-Rhône mettent en œuvre un dispositif permettant le rapprochement entre entreprises et laboratoires de recherche autour de projets de thèses conjoints. Ses objectifs sont de développer des collaborations de recherche, de proposer des offres de thèse en entreprise à des futur-es doctorant-es et de sensibiliser les entreprises aux atouts des doctorant-es et à l'intérêt de les embaucher. En 2019, 14 entreprises sont entrées dans ce dispositif, avec trois objectifs majeurs à poursuivre :

- Accroître le dispositif et assurer un niveau d'accompagnement à minima équivalent à 2018 ;
- Renforcer la communication et la valorisation du dispositif ;

Pour cela, le site web du dispositif sera refondu à l'image de l'Université de Lyon et la publication de success stories sera instaurée 3 à 4 fois par an. Une matinale dédiée sera également organisée à l'automne 2019.

- Affirmer la place du dispositif dans l'offre globale de services Université de Lyon à destination du monde socio-économique.

### Académie de l'Innovation :

L'Académie de l'Innovation (ADI) est une formation-action destinée aux doctorant-es de toutes disciplines qui souhaitent développer leur capacité à innover, voire entreprendre. Il s'agit avant tout de permettre aux doctorant-es de se sensibiliser et de tester leur appétence à la création de valeur.

L'Académie de l'Innovation a été imaginé comme un dispositif « révélateur » de compétences. Les doctorant-es suivant cette formation-action acquièrent des connaissances et des compétences auxquelles ils n'ont pas accès dans leur formation initiale. Elle permet aux doctorant-es :

- d'explorer leur potentiel d'innovation et de créativité,
- de développer leur compétence en gestion de projet d'innovation,
- de développer leur capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire,
- de sortir du cadre de thèse et de se mettre en situation au travers d'un projet de business développement,
- et de construire un réseau professionnel.

La formation se déroule sur 5 mois et est organisée en partenariat étroit avec les dispositifs Beelys et La Fabrique de l'Innovation de l'Université de Lyon. Les participant-es sont réparti-es en équipes pluridisciplinaires. Le choix de la méthode s'est portée sur la pédagogie par problème dans le but de favoriser une appréhension transversale de la gestion d'un projet innovant et de permettre un enseignement pratique apportant des savoir-faire opérationnels issus d'un vécu en situation réelle.

Chaque équipe de doctorant-es est inscrite dans un écosystème comprenant les formateur-trices/expert-es, des mentor-es, professionnel-les de l'innovation, qui accompagneront les membres de l'équipe en prodiguant conseil et bienveillance et en ouvrant son réseau professionnel.

Les projets qui servent de fil rouge aux modules de formation permettent aux doctorant-es d'exprimer leur singularité. Tous les domaines de l'innovation sont concernés : projets économiques, sociaux, sportifs, culturels. Le dispositif vise à soutenir tout type d'idées innovantes : le développement d'un produit ou d'un service nouveau, d'un projet d'innovation sociale et environnementale, d'un nouveau procédé, de nouveaux modes d'organisation ou de commercialisation.

Pour la deuxième promotion de l'Académie de l'Innovation, la Fabrique de l'Innovation a imaginé la première journée de formation au format « Shaker ». En utilisant des méthodes créatives, cette journée permet de choisir les sujets et de constituer des équipes qui travailleront ensemble pendant toute la durée de la formation.

#### Offre de prototypage à destination du monde socio-économique

Depuis 2017, l'équipe de la Fabrique de l'Innovation accompagne les plateformes académiques volontaires dans le marketing de leur offre de services. Au total, 6 plateformes ont été accompagnées depuis le début de l'action. En 2018, un bilan a également été fait auprès des responsables de ces plateformes pour identifier la valeur ajoutée du service dont elles ont bénéficié et obtenir des préconisations pour l'accompagnement de nouvelles plateformes.

En 2019, la Fabrique de l'Innovation mobilisera ces plateformes dans le cadre de la semaine de l'innovation IN-SITU, afin qu'elles puissent proposer des journées portes-ouvertes ou des ateliers découverte aux acteurs socio-économiques.

### **3.2 - Sciences et Société**

#### Ecosystème et portail Pop'Sciences

Après un an et demi d'existence, le portail Pop'Sciences dresse un bilan positif quant au nombre de visiteur-ses (41 000 visites depuis le lancement du portail) et à l'implication des acteurs du réseau Pop'Sciences représenté par 100 contributeur-trices. En 2019, l'Université de Lyon poursuivra la consolidation de la marque Pop'sciences et les actions de communication pour faire connaître le portail par les publics d'une part et par des contributeur-trices potentiel-les de l'autre. L'ambition reste de faire de Pop'Sciences un média de vulgarisation scientifique de référence, sur le territoire de la Métropole et au-delà, mais aussi la porte d'entrée de l'évènementiel scientifique, un label fort pour agréger les évènements de vulgarisation et de médiation.

Pour le portail, les objectifs 2019 se déclinent de la manière suivante :

- toucher de nouveaux publics,
- encourager la publication des ressources,
- revaloriser l'intérêt de Pop'Sciences comme vecteur et relai, mais également comme source de partenariats potentiels.

Pop'Sciences ne se définit pas uniquement comme un outil numérique, c'est aussi un réseau : il réunit la communauté des acteurs de culture scientifique et technique des établissements membres de l'Université de Lyon et des partenaires culturels du territoire de la Métropole de Lyon et du Rhône

(musées, bibliothèques, collectivités territoriales). L'animation de ce réseau repose sur l'organisation d'au moins deux séminaires Pop'Sciences par an qui réunissent tous ces acteurs de la culture scientifique et technique du territoire. Outre la possibilité de faire le point sur l'évolution du portail, ces temps d'échanges sont l'occasion de réfléchir sur nos pratiques, de nous informer des évolutions en matière de CSTI au niveau national et européen, de penser des coproductions et réponses communes à des appels à projets... 75 partenaires ont assisté au séminaire qui s'est tenu au Musée des Confluences le 15 janvier dernier, et le prochain est d'ores et déjà programmé pour le 11 juillet au planétarium de Vaulx-en-Vélin.

### Pop'Sciences Festival

Pour promouvoir davantage les acteurs de la culture scientifique et technique du territoire et rendre concrètes les actions valorisées via le portail Pop'Sciences, l'Université de Lyon a décidé d'organiser tous les 2 ans un Festival Pop'Sciences. Déployée sur 2 jours, cette manifestation s'implante au cœur de la ville et propose de fédérer un large public autour des réponses de la science aux enjeux de société.

La deuxième édition du festival Pop'Sciences aura lieu les 17 et 18 mai 2019 en plein centre du quartier de la Duchère, lieu emblématique qui s'est vu transformer d'une cité des années 60 en un des premiers éco-quartiers de France. 170 chercheur·ses, doctorant·es et médiateur·trices animeront diverses activités réparties sur 5 lieux et accessibles de 13h30 à 22h :

- L'Agora : un grand chapiteau où se dérouleront les débats, les rencontres, les projections cinéma, les plateaux radio... ;
- Le Kiosque : un espace dédié aux ateliers, aux quiz et aux séances de recherche participative ;
- Les Labs : des stands thématiques pour accéder en continu à des expériences scientifiques, des démonstrations et voir la science en train de se faire ;
- La Bibliothèque : entre les ouvrages, les sciences s'installent dans tous ses recoins ;
- Les Expos : elles plongeront le public au cœur des préoccupations scientifiques d'aujourd'hui.

### Pop'Sciences Forum et Pop'Sciences Mag

La stratégie Pop'Sciences aboutit également à l'approfondissement d'enjeux sociaux impliquant le développement des sciences et des technologies. Les thèmes qui seront plus particulièrement travaillés cette année sont dans un premier temps autour de la dialectique « C'était mieux avant?! » proposée par le philosophe Michel Serres qui s'amuse à poser la question de « qu'est-ce qui a changé en termes d'éducation, d'alimentation, de démocratie etc. » entre le début du XXème et le XXIème siècle. L'autre thème qui sera à l'honneur en 2019 sera celui de « Sport et Sciences », qui permettra de rendre visibles les recherches diverses et riches de notre région dans ce domaine ainsi que ses liens avec des innovations technologiques et sociales locales.

Ces deux thèmes donneront lieu à la conception et la mise en ligne de deux Pop'Sciences Mag, compilant des articles, des interviews, des reportages photos, etc. Le numéro intitulé « Le meilleur a-t-il un avenir ? » en réponse à la question « C'était mieux avant ?! » sera diffusé lors du festival Pop'Sciences ; celui consacré au sport et sciences sortira en novembre et sera accompagné d'une série de rencontres.

Actions	Projet	Indicateurs
Valoriser et expliciter le potentiel de recherche de l'Université de Lyon auprès du territoire / <b>Lien monde socioéconomique - recherche</b>	Promotion et pérennisation des dispositifs d'accompagnement des doctorant-es vers le monde socio-économique (Doctor' Entreprise et Académie de l'Innovation)	-Nombre d'entreprises intégrées dans Doctor' Entreprise -Nombre de doctorant-es et de projets accompagnés par l'Académie de l'Innovation -Projets ADI intégrés dans le programme d'incubation
	Accompagnement de plateformes académiques dans la définition de leur offre de services à destination des acteurs socio-économiques	-Nombre de plateformes accompagnées
Valoriser et expliciter le potentiel de recherche de l'Université de Lyon auprès du territoire / <b>Sciences et Société</b>	Ancrage du Portail Pop'Sciences en tant que média de vulgarisation scientifique de référence	-Nombre de contributeur.trices -Nombre d'abonné.es à l'Infolettre -Nombre de participant-es aux séminaires Pop'Sciences
	Organisation du Festival Pop'Sciences	-Nombre de participant.es aux événements du Festival
	Organisation d'un Pop'sciences Forum et publication de 2 numéros de Pop'Sciences Mag	-Nombre de participant-es au forum -Nombre de lecteur.trices

#### 4 – Conforter la Métropole comme soutien et acteur des actions de recherche

La Métropole participe au développement de la recherche sur le territoire en participant, via le CPER, au financement des équipements et plateformes scientifiques, en soutenant les dispositifs d'attractivité des chercheur-ses sur les trois axes scientifiques stratégiques identifiés dans l'IDEX.

##### 4.1 - État des lieux des collaborations de recherche

Dans un objectif de valorisation et de mise en visibilité de la participation de la Métropole à la recherche publique du territoire, un état des lieux des collaborations de recherche est en cours de réalisation par la collectivité. L'Université de Lyon participera à la diffusion de cet outil destiné à l'amélioration de la mise en œuvre des politiques publiques et au lien entre les projets de recherche et les préoccupations du territoire.

##### 4.2 - LabEx IMU

Par ailleurs, la Métropole s'intéresse aux travaux conduits par le Labex « Intelligence des Mondes Urbains ». Ce LabEx, qui porte sur la diversité des questions urbaines, est un atout pour une métropole qui se vit comme un laboratoire des transformations urbaines et institutionnelles.

Les actions développées par le LabEx IMU s'inscrivent dans la démarche IDEXLYON, notamment avec le soutien aux chercheur·ses, le lien avec la formation, le développement du dialogue avec la société civile, etc.

Le LabEx est aussi un des trois fondateurs du Tiers Lieu Augmenté des Mondes Urbains en collaboration avec la DINSI-Erasme et le Tubà.

En 2019, le LabEx IMU continue à s'investir aux côtés de la Métropole autour de 4 axes :

- Expérimentation sur le territoire métropolitain avec la mise à disposition de données, de terrains ou d'expertise des agent·es.

La Métropole contribue ainsi dans les projets scientifiques IMU suivants : HirEau, Idenum, MicrEauPluie, 3M'Air, Véléval, Armature 2, Gouramic, Simodem et Mobicampus (qui fera l'objet, dès mars 2019, d'une thèse CIFRE en complément du financement IMU).

Par ailleurs, dans le cadre de la Chaire « Habiter ensemble la ville de demain », le LabEx a proposé à la Direction de l'Habitat et du Logement de la Métropole un sujet sur « Le logement social comme nouvel enjeu métropolitain : réflexions sur la régulation socio-spatiale d'un instrument de peuplement ». Ce projet pourrait prendre la forme d'une thèse CIFRE et est actuellement en cours de discussion.

Enfin, la question de la place de la donnée (« open data ») et des écosystèmes numériques métropolitains est un sujet d'intérêt pour la Métropole de Lyon. Ce sujet fait l'objet d'un travail de recherche autour d'une thèse de doctorat (innovation de services issue de l'open data dans les villes intelligentes).

- Montage de projets
  - Participation au montage du projet Européen H2020 The SPACIOUS Project: Smart Public Open Spaces ;
  - Participation au montage de la chaire « Data et services pour une ville durable ». Cette Chaire rassemble 6 laboratoires membres d'IMU et 5 acteurs du privé ; elle a suscité l'intérêt de collectivités et acteurs associatifs de l'écosystème afin d'adresser ensemble 3 principaux axes de recherche identifiés : production, gestion et validation des données ; éthique et confiance dans les données et leur usage ; création et partage de la valeur.
- Animation
  - Les co-organisations d'événements, montage d'ateliers (tels que le Workshop « Usages participatifs de la ville intelligente »), réponses à des sollicitations à prévoir sont nombreuses.
- Visibilité internationale
  - Participation aux manifestations comme Smart City World Congress ;
  - Entretiens Jacques Cartier : co-organisation d'un événement sur l'occupation temporaire, nouvelle pratique de l'innovation urbaine ;
  - Travaux communs avec la DINSI-Erasme, IMU et le Medialab CitySciences du MIT : mise en place d'une expérimentation autour d'une maquette augmentée par la donnée pour la médiation ;

- Participation aux travaux sur la standardisation au sein de l’Open Geospatial Consortium permettant une mise en synergie avec la DINSI sur le socle données, en particulier dans le cadre de la politique forte de l’Open Data de la Métropole.

#### Territoires d’Innovation – Grande Ambition (TIGA)

Le LabEx IMU s’est également associé à la Métropole dans le cadre de l’appel à manifestation d’intérêt « Territoires d’Innovation – Grande Ambition » (TIGA) que la Métropole a remporté en janvier dernier. Ce projet ambitieux portant sur l’industrie intégrée et (re)connectée à son territoire et ses habitant·es, est l’occasion de renforcer la synergie entre la Métropole, les entreprises et les laboratoires de recherche de l’Université de Lyon.

Aujourd’hui, le LabEx est impliqué dans l’élaboration des fiches actions « Fondation pour la médiation industrielle » portée par la FPUL et « Think and Do Tank » (T&D) qui sera portée par le LabEx. Dans cette dernière, au delà du sujet permettant de reconnecter l’industrie et les citoyen·nes, de nombreuses initiatives sont proposées afin de renforcer la liaison entre les expert·es du territoire et les chercheur·ses, en particulier sur les nouvelles modalités de médiations ou d’expérimentation sur le territoire.

#### **4.3 - Fonds de soutien aux colloques et évènements scientifiques**

La Métropole de Lyon souhaite contribuer au rayonnement de son site universitaire par la promotion et la valorisation de sa recherche scientifique. Pour cela, la Métropole de Lyon soutient les colloques, manifestations et évènements se déroulant sur son territoire dans un objectif de diffusion du savoir scientifique auprès d’un large public.

Le renforcement des filières d’excellence, la pluridisciplinarité et le montage de projets inter-établissements sont des objectifs retenus par la Métropole. Son soutien s’inscrit dans le cadre du partenariat conclu avec l’Université de Lyon et passe l’instruction conjointe des demandes.

Par ailleurs, dans la prolongation de sa participation aux Rendez-vous Carnot depuis 2010, l’Université de Lyon souhaite promouvoir sa nouvelle offre de service, co-construite avec la Fondation pour l’Université de Lyon et la SATT Pulsalys en participant aux Rendez-vous Carnot des 16 et 17 octobre 2019. Cette convention d’affaire sera l’occasion de nouer de nouveaux partenariats pour l’Université de Lyon et ses partenaires et présenter l’offre globale du site autour des 22 dispositifs proposés aux industriels et partenaires socio-économiques.

#### **4.4 - Prix du jeune chercheur**

Co-organisé par la Métropole de Lyon et l’Université de Lyon, ce prix vise à promouvoir le rayonnement de son université et de valoriser les activités de recherche de ses laboratoires et de ses jeunes chercheur·ses. Axés sur les grands thèmes d’excellence portés par l’UdL dans le cadre de l’IDEXLYON, les prix sont décernés dans les 3 catégories suivantes :

- Bio santé et société
- Sciences et ingénierie
- Humanités et urbanité.

Cette année, une nouvelle campagne de portraits des ancien-nes lauréat-es sera mise en œuvre par la Métropole, puis relayée par l'Université de Lyon.

La remise du Prix pourrait avoir lieu lors de la Semaine de l'innovation de l'Université de Lyon.

Actions	Projet	Indicateurs
Conforter la Métropole comme soutien et acteur des actions de recherche / <b>Labex IMU</b>	Co-construction des actions d'animation, d'expérimentation et de visibilité internationale autour des problématiques urbaines identifiées par la Métropole de Lyon	-Nombre d'ateliers et d'événements organisés et co-organisés -Réalisation de rapports scientifiques dans le cadre des expérimentations et des thèses
	Co-construction des actions visant à (re)connecter l'industrie à son territoire et aux citoyen-nes, dans le cadre du projet TIGA	-Réalisation de la fiche action « Think and Do Tank »

## Métropole fabricante / Université innovante

Pour que les projets se créent et se concrétisent à Lyon, la Métropole doit permettre à tous les talents et énergies de se révéler et de se mettre en mouvement. La métropole fabricante, c'est la métropole de tous les entrepreneurs qui conçoivent, innovent et produisent.

La Métropole de Lyon souhaite ainsi convaincre l'ensemble des acteurs et porteurs de projets que le territoire lyonnais est, par excellence, celui où tout est possible pour créer et faire grandir ses activités industrielles, tertiaires, créatives...

### > OBJECTIFS

- 1 - Développement, structuration des campus universitaires
- 2 - Développement de services au profit de l'université et du territoire
- 3 - Agir la culture de l'innovation

## 1 – Le développement et la structuration des campus universitaires

### 1.1 – Le Schéma de Développement Universitaire (SDU)

La Métropole de Lyon a été pionnière en 2010, en réalisant le Schéma de Développement Universitaire 2010-2020 (SDU), en partenariat étroit avec l'Université de Lyon, afin de définir une stratégie de développement partagée au service de la visibilité de ses campus et de ses établissements.

Ce SDU répondait notamment aux enjeux suivants :

- Créer une offre de formation et d'enseignement d'excellence pour attirer les talents et rayonner à l'international ;
- Améliorer les infrastructures pour répondre aux standards européens et mieux ancrer l'université sur son territoire ;
- Rapprocher les milieux économiques et universitaires pour relever le défi de l'innovation.

En 5 ans, le SDU a fortement marqué les esprits comme :

- Outil de gouvernance pour l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Outil de mise en adéquation entre la stratégie de développement poursuivie par l'Université de Lyon (projet académique et scientifique) et celle de la Métropole de Lyon dans toutes ses dimensions (économique, territoriale, sociale) ;
- Outil de réflexion stratégique et prospective pour asseoir le positionnement des acteurs sur des sujets d'importance et à dimension partenariale forte, comme le logement étudiant ou la vie étudiante ;

- Outil de planification pour orienter le choix d'implantation d'équipements scientifiques ou d'établissement d'enseignement nouveau, grâce à des feuilles de route établies par chacun des 6 campus, permettant d'affiner le positionnement de chacun au service du développement de l'ensemble du site ;
- Outil de résonance et d'affirmation de la stratégie de développement poursuivie par l'Université de Lyon autour des 2 campus moteurs que sont LyonTech-la Doua et Charles Mérieux.

La Métropole de Lyon, en partenariat avec l'Université de Lyon, a organisé le 11 juin 2018 les Assises du SDU. Cet évènement a permis de réunir les acteurs du territoire, du site académique et les partenaires de l'enseignement supérieur et de la recherche en incluant quelques établissements privés et entreprises, pour engager collectivement la conception du nouvel SDU. Les Assises ont été organisées autour :

- du bilan du schéma actuel, qui arrive à l'échéance en 2020, avec mise en exergue de ses réussites et des caractéristiques du système universitaire métropolitain,
- des défis auxquels l'Université et le territoire devront répondre à l'horizon 2030, pour lesquels les acteurs ont formulé les premières propositions d'actions,
- du lancement officiel de la démarche d'élaboration d'un nouveau SDU permettant de remettre en dynamique les partenaires.

Des réunions de travail partenariales vont être lancées avant la fin du premier semestre 2019 pour poursuivre les réflexions engagées lors des Assises autour de défis suivants :

- Anticiper et répondre à la croissance des effectifs étudiants, renforcer l'impact économique de l'enseignement supérieur ;
- Faire du parcours universitaire une expérience de la vie et de la ville pour les étudiant·es ;
- Construire des montages partenariaux innovants pour financer les projets.

Ces groupes de travail permettront d'alimenter la construction d'un document d'orientation à l'automne 2019, d'acter les contours et le contenu du prochain SDU. Sur cette base, la formalisation effective du SDU 2020-2030 est prévue au premier semestre 2020.

## **1.2 – Poursuivre le développement des campus : LyonTech-la Doua, Charles Mérieux et Porte des Alpes**

LyonTech-la Doua et Charles Mérieux constituent deux campus « moteur » de la dynamique universitaire. En renforçant leurs capacités d'innovation, ces deux campus doivent incarner la stratégie de développement économique du territoire :

- en affirmant leur excellence gage de visibilité à l'international,
- en développant une masse critique concentrant établissements universitaires, laboratoires de recherche, plateformes technologiques, entreprises, etc.,
- en cultivant l'interdisciplinarité, l'innovation étant de plus en plus à l'interface entre les disciplines,
- en jouant la carte de l'attractivité internationale notamment dans les stratégies d'alliance et de partenariats avec les grands campus mondiaux.

La Métropole place les deux campus, Charles Mérieux et Lyon Tech-la Doua, parmi les 7 grands territoires stratégiques : il s'agit autant de bâtir leur stratégie de développement que d'opérer une bascule d'image permettant de les identifier comme les deux grands campus à dimension internationale.

#### Le campus Charles Mérieux :

Lyon ambitionne de devenir un campus de référence mondiale en biosciences et de prendre toute sa place dans le concert des plus prestigieux centres de recherche internationaux en sciences de la vie, comme Stockholm, Boston ou Barcelone.

Quelques pistes d'actions :

- Renforcer la recherche fondamentale par un appui aux équipes présentes et une politique d'attractivité des talents ;
- Renforcer le continuum depuis la recherche la plus fondamentale à la recherche clinique jusqu'aux soins et renforcer les liens avec la santé animale dans le cadre du concept de santé globale (one health) ;
- Développer des programmes de formation et de recherche spécifiques pour anticiper les besoins, définir des modules spécifiques d'enseignement (acculturation à la sécurité dans le domaine de la santé, enjeux et gestion des risques sanitaires, gestion des organisations sanitaires et sociales, information et droits des patient-es, économie de la santé, organisation des soins, etc.) ;
- Etablir des stratégies d'alliance avec les plus grands campus « biosanté », attirer des antennes de centres de recherche internationaux tels que Salk, Weizmann, Scrips, etc. ;
- Développer les transversalités dans les domaines tels que la e-santé, la robotique de la santé, la santé connectée, les *serious games* santé, la biologie de synthèse, etc.

#### Le campus LyonTech-la Doua :

Le campus LyonTech-la Doua dispose aujourd'hui d'une feuille de route stratégique : « LyonTech-la Doua 2025, territoire d'innovation ». L'ambition affichée vise à en faire un campus européen de référence en sciences et technologies pour une société durable. Cela passe par 3 axes :

- Asseoir l'innovation et renforcer son positionnement économique : développement d'une offre immobilière nouvelle (100 000 m<sup>2</sup> dans et à proximité immédiate du campus), accueil de 200 entreprises, accueil de projets phares comme la Fabrique de l'Innovation ;
- Construire une identité urbaine grâce à un programme de réhabilitation et construction de grande envergure (23 réhabilitations et 9 bâtiments neufs), et un programme de réaménagement des principales voiries pour donner une image à ce campus ;
- Garantir le bien-être de tous par une offre de services de qualité.

Ce travail est conduit en étroite collaboration entre la Direction de la Métropole et le campus manager qui participe à la mise en œuvre du SDU. À ce titre, il **anime et assemble les différent-es intervenant-es sur les sujets de l'orientation scientifique et économique du campus et de ses franges**. Il accompagne les établissements du campus dans l'appropriation des enjeux de développement du site et dans la réalisation d'outils collectifs de gestion de l'éco campus.

Le campus manager exerce également des **missions d'assistance auprès des porteur-ses de projets** sur le site et à ce titre leur apporte son expertise et une compétence de mise en relation des acteurs pour la définition et la validation des programmes et des conditions de leur faisabilité économique.

Le campus Porte des Alpes :

Dans le cadre du Contrat de Plan État Région (CPER) 2015-2020 et du soutien Campus de la Région Auvergne Rhône Alpes, un projet global de redéveloppement du campus a été initié en 2015, piloté par l'Université de Lyon.

Ses principaux enjeux sont :

- de poursuivre le renouvellement immobilier au service des missions d'enseignement supérieur et de recherche (réhabilitation, construction/démolition) ;
- d'améliorer la qualité de vie sur le campus, en mobilisant tous les leviers existants (offre de services, qualité des espaces publics, restauration, santé, etc) ;
- de réussir l'inscription du campus dans son territoire en travaillant sur ses connexions avec son écosystème (transports et accessibilité, continuité écologique et paysagère, rayonnement, etc.).

La première étape du projet, s'étendant de 2015 à 2020, s'articule autour des actions suivantes :

- La construction d'un Learning Centre en remplacement de l'actuelle Bibliothèque Universitaire, autour d'un lieu de ressources physiques et numériques pour le Campus ;
- L'introduction de logements sur le campus, avec la construction de 700 lits étudiants, dont une moitié à caractère social (CROUS ou bailleurs), et de services associés ;
- L'implantation d'un centre de santé ;
- L'amorce de la requalification des espaces publics Sud du Campus.

Dans le cadre d'un soutien de la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Plan Guide validé en Mars 2017 pose le cadre d'une transformation du campus dans le temps, au regard des enjeux spatiaux et programmatiques existants et à venir. Le projet de renouvellement urbain à l'œuvre sur ce campus va le transformer en profondeur dans les 10 prochaines années. Cependant la réussite du projet passe également par la réussite de son inscription dans l'écosystème socio-économique du territoire de la Porte des Alpes.

Les prochaines évolutions du secteur portées par les grands opérateurs (foncière commerciale, Parc Technologique) invitent à positionner le Campus Porte des Alpes comme un acteur contributeur des transformations à venir.

En lien avec la Métropole de Lyon et l'Université Lumière Lyon 2, il s'agira de construire les conditions de l'émergence d'une ambition partagée et d'un projet économique pour le campus, en cohérence avec son identité scientifique et académique. Pour cela, le campus manager **générera, organisera et animera les partenariats** nécessaires à la mise en relation du campus avec les acteurs socio-économiques de proximité. Il **s'attachera à construire la gouvernance du projet** en concertation avec l'ensemble des acteurs.

Il est à noter que des actions spécifiques sont conduites sur ces 3 campus sans exclure le travail mené sur les autres sites universitaires dans le cadre du Schéma de Développement Universitaire.

Actions	Projet	Indicateurs
Le développement et la structuration des campus universitaires / <b>SDU : Le Schéma de Développement Universitaire</b>	Elaboration, en concertation avec les acteurs du territoire, du document d'orientation du Schéma de Développement Universitaire 2020-2030	-Mise en place et tenue des groupes de travail transversaux -Publication du document d'orientation
Le développement et la structuration des campus universitaires / <b>Le développement des campus</b>	Animation et valorisation du campus LyonTech-la Doua et du campus Porte des Alpes	-Campus Porte des Alpes : mise au point d'une feuille de route et d'un contrat d'objectifs d'ouverture du campus sur son environnement socio-économique

## 2 – Le développement de services au profit de l'Université et du territoire

### 2.1 - Mobilité inter-établissement

Le SDU actuellement à l'œuvre et le Schéma de Développement de la Vie Etudiante mettent en évidence la pertinence de déployer un certain nombre de services utiles aux usager-es des différents campus, qu'il s'agisse des étudiant-es et personnels des établissements ou des acteurs économiques en relation avec ces campus.

A ce titre, le sujet des déplacements et mobilités est au cœur des enjeux partagés par la Métropole et l'Université de Lyon. La question des déplacements inter-campus figure notamment au Plan de Déplacements Urbains adopté par le SYTRAL en décembre dernier, avec l'objectif d'élaborer un Plan de déplacements inter-campus à horizon 2020-2022.

Pour ce faire, il s'agit, pour les trois partenaires, de posséder une connaissance fine des pratiques et des besoins de la communauté universitaire en matière de mobilité, à la fois en termes de déplacements domicile/campus, inter-campus et au sein des sites universitaires, dans une perspective générale de transition énergétique et écologique du site.

Le projet de recherche-action Mobicampus-UdL, engagé depuis 2016, a permis de bénéficier d'une connaissance détaillée des pratiques de mobilité des usager-es de 14 établissements. Dès le printemps 2019, de nouveaux établissements rejoindront la démarche. Les résultats de cette action, qui s'inscrit dans la durée, permettront de nourrir le prochain Schéma de Développement Universitaire et constitueront la première pierre d'un futur Plan de déplacements inter-campus à l'échelle de la Métropole.

Actions	Projet	Indicateurs
Le développement de services au profit de l'Université et du territoire	Mobilité inter-établissements : administration de l'enquête Mobicampus, consolidation et analyse de ses résultats	-Nombre d'usager-es de la communauté universitaire enquêtée -Publication et diffusion des résultats

### 3.1 - La Fabrique de l'Innovation

La Fabrique de l'Innovation mobilise les talents et la créativité des étudiant-es, l'excellence scientifique des chercheur-ses mais aussi les plateformes technologiques et scientifiques de tous les établissements de l'Université de Lyon pour développer des projets innovants. En synergie avec le PEPITE Beelys et la SATT Pulsalys, elle renforce les liens entre les milieux académiques et socio-économiques.

La Fabrique propose actuellement l'accès à 2 Pré-Fabriques de l'Innovation, qui constituent des espaces de travail collaboratifs innovants et personnalisables, sur le campus LyonTech-la Doua à Lyon et sur le campus Manufacture à Saint-Étienne.

Sur le plan immobilier, le lancement des travaux de la E-Factory et la désignation de la maîtrise d'œuvre pour la I-Factory ont été reprogrammés pour 2019.

#### Connexion des milieux académiques et socioéconomiques

Suite à son ouverture en septembre 2017, l'adaptation de l'équipement de la Pré-Fabrique à Lyon se poursuit en 2019 pour faire face au nombre croissants d'utilisateur-trices et à la multiplicité des usages. En s'appuyant sur ses ressources, la Fabrique de l'Innovation développe une offre de services pour connecter milieux académiques et socioéconomiques :

- Organisation ou participation à des sessions d'idéation afin de générer de nouvelles idées sur un temps court. Cette année, un focus sera apporté sur un challenge mobilisant des étudiant-es en pluridisciplinaire, particulièrement adapté à des PME, en collaboration avec l'équipe de développeurs économiques de la Métropole.
- Montage des projets d'innovation par les étudiant-es en équipe pluridisciplinaire encadrée par des enseignant-es chercheur-ses issu-es de plusieurs établissements.
- Prototypage d'un produit ou d'un service moyennant les plateformes technologiques et scientifiques de l'Université de Lyon.
- Expérimentation des produits / services sur les campus démonstrateurs via des tests d'usage à grande échelle et dans une logique de Living Lab.
- Ateliers de travail innovants et personnalisés.

#### Animation des réseaux

Au-delà de ces services, le dispositif Fabrique de l'Innovation a pour vocation de jouer un rôle de porte d'entrée de l'Université de Lyon sur une offre de services innovation plus globale pour des porteur-ses de projets, en particulier les entreprises. Dans cette perspective, différents axes de travail sont envisagés en 2019 :

- Poursuivre la structuration du réseau des RICE : comptant aujourd'hui une quarantaine de personnes, cette communauté de référent-es au sein des établissements (mutualisée avec Beelys) permet d'avoir un relais terrain sur les actions innovation, créativité et entrepreneuriat.

- Poursuivre la structuration du réseau ateliers académiques de type fablabs : l'objectif est de multiplier les connexions entre les fablabs à travers un partage d'expériences, de compétences, et des événements. Ce réseau est en lien direct avec la réponse à l'AMI Territoire d'Innovation de Grande Ambition (TIGA) de la Métropole.

IN-SITU « Semaine de l'Innovation de l'Université de Lyon »

Du 26 novembre au 4 décembre 2019, la Fabrique de l'Innovation organise un événement de grande ampleur, IN-SITU. Cette manifestation concentrera sur une semaine des événements dédiés à l'innovation dans l'objectif de mettre en valeur tous les services, structures et initiatives permettant aux acteurs socio-économiques (entreprises, associations, collectivité, etc.) d'innover en partenariat avec l'Université de Lyon.

A travers des conférences, des visites guidées, des ateliers participatifs ou encore des challenges d'idéation, les acteurs du territoire pourront découvrir la multiplicité et la diversité des offres proposées par les établissements membres et associés de l'Université de Lyon.

Initiée et pilotée par l'Université de Lyon, cette semaine thématique regroupera plusieurs dizaines d'événements disséminés sur l'ensemble des campus des établissements de l'Université de Lyon, ainsi qu'un challenge d'innovation, un colloque scientifique, une remise des prix ou encore des campus tours.

Actions	Projet	Indicateurs
Agir sur la culture de l'innovation / <b>La Fabrique de l'Innovation</b>	Affirmation de l'Université de Lyon dans le rôle de porte d'entrée sur une offre de services innovation du monde académique	-Nombre de demi-journées d'utilisation de la Pré-Fabrique -Tenue d'un challenge des idées -Nombre d'entreprises sourcées avec le concours des développeur-ses économiques de la Métropole -Nombre de participant-es étudiant-es
	Animation des réseaux des RICE et des ateliers académiques de type fablab	-Nombre de référent-es adhérent-es au réseau RICE -Nombre de rencontres et d'ateliers mobilisant les ateliers académiques de type fablab -Nombre de participant-es
	IN-SITU : Organisation d'une semaine thématique pour promouvoir l'innovation avec l'Université de Lyon auprès des acteurs socioéconomiques	-Nombre et diversité des événements -Nombre de participant-es -Etablissements/composantes mobilisés -Nombre et diversité des acteurs socio-économiques touchés

## Métropole attirante / Université accueillante

La métropole attirante, c'est affirmer Lyon comme une métropole singulière, accueillante, influente et épanouissante.

Face à des concurrents de mieux en mieux organisés et des ressources financières à optimiser, la Métropole doit garder un temps d'avance pour rester attractive vis-à-vis de toutes ses cibles : entreprises, touristes, étrangers, talents, étudiants, organisateurs d'événements, délégations étrangères...

Pour attirer, Lyon doit être lisible, visible, en France mais aussi à l'étranger, en faisant des choix audacieux qui la différencie, en animant et pénétrant des réseaux d'influence clés, en déployant localement et internationalement des initiatives originales sur le fond comme sur la forme.

### > OBJECTIFS

- 1 - Agir sur la qualité de vie étudiante
- 2 - Renforcer la visibilité et le réseau de l'Université de Lyon à l'international
- 3 - Développer, rendre visible et connecter au territoire les programmes d'accueil de chercheurs internationaux
- 4 - Soutenir et mettre en visibilité les actions événementielles

### 1 – Agir sur l'attractivité auprès des étudiants et qualité de vie étudiante

Le plan d'amélioration de la vie étudiante 2016-2020, construit avec l'ensemble des acteurs du site (établissements, Crous, étudiant-es, collectivités) et en cohérence avec le Schéma de Développement Universitaire de la Métropole, définit deux axes majeurs visant à offrir la même qualité de vie à toutes les étudiant-es, quels que soient leur niveau d'étude et leur campus :

- améliorer l'accès aux services en matière de logement, transport, santé (prévention et accès aux soins), restauration, aide sociale et accueil ;
- améliorer la qualité de vie étudiante et favoriser une citoyenneté active à travers le sport, la culture et l'engagement associatif.

#### 1.1 - Logement étudiant

La Métropole souhaite mettre en place, en lien avec ses partenaires et les acteurs du logement étudiant, un observatoire territorial du logement étudiant qui aura pour but d'avoir une connaissance et une réflexion globale autour de cette problématique. L'objectif est d'appréhender finement la demande et l'offre dans leur diversité afin de contribuer à orienter les politiques urbaines. Les résultats de cette observation régulière permettront d'éclairer la politique de l'habitat.

## 1.2 - La Maison des étudiants

La feuille de route du projet IDEXLYON met l'accent sur la nécessité de soutenir l'engagement étudiant sur le territoire pour permettre à chaque étudiant·e de devenir un·e citoyen·ne actif·ve. De son côté, la Maison des étudiants œuvre quotidiennement en proposant une offre de services aux étudiant·es et aux associations. C'est dans ce cadre que l'Université de Lyon, en partenariat avec la Métropole a souhaité définir un plan d'actions pour amplifier cette dynamique. Cet axe de travail répond également aux objectifs du schéma directeur de la vie étudiante et, par conséquent, implique l'ensemble des acteurs du site.

### Développer un programme de formation pour les associations étudiantes

L'engagement associatif, véritable opportunité d'épanouissement personnel, offre un moyen très concret pour expérimenter et développer des compétences transversales. L'activité bénévole apporte également des éléments de développement tant personnel que professionnel pour celles et ceux qui la pratiquent.

La MDE et l'UdL se positionnent en chef de file pour développer un plan de formations accessible aux associations étudiantes. A la suite d'un diagnostic partagé réalisé en 2018 avec la MDE et les acteurs de la Vie étudiante, un premier programme va être proposé au 1<sup>er</sup> semestre 2019 autour de 6 items :

- Structurer et construire son projet
- Créer et gérer son association
- Ressources humaines et financières
- Fiscalité et comptabilité d'une association
- Mieux communiquer autour de son projet
- Connaissance des institutions

Cette offre de service cohérente et coordonnée avec l'ensemble des acteurs impliqués dans cette action permettra de répondre aux besoins des étudiant·es et de valoriser l'engagement étudiant.

Une deuxième phase est à l'étude pour certifier le suivi des formations.

### Créer une plateforme de l'engagement étudiant

Il s'agit de constituer une plateforme offrant aux étudiant·es des possibilités d'engagements diversifiées tout en valorisant leur apport à la vie des campus et de la cité. Cette plateforme permettrait de :

- Faire émerger des synergies et collectifs associatifs à l'échelle de la Métropole ;
- Faciliter l'accès des associations étudiantes aux dispositifs de financements et d'accompagnement au développement de projets ;
- Mieux appréhender l'activité des associations étudiantes en fluidifiant le lien institutions/responsables associatifs.

### Rédiger une charte pour les associations

En lien avec la plateforme de l'engagement étudiant, la Charte des associations étudiantes a pour objectif de garantir l'effectivité des terrains d'engagements et la fiabilité des associations répertoriées ; elle s'appuiera notamment sur les notions de laïcité et d'utilité générale.

### **1.3 - Le Student Welcome Desk (SWD)**

Le site Lyon - Saint-Etienne compte plus de 20 000 étudiant-es étranger-es, et ce chiffre est en constante augmentation. Si cette croissance témoigne d'un réel intérêt pour les formations proposées par les établissements et de l'attractivité du territoire, elle s'accompagne de réelles difficultés pour les étudiant-es à leur arrivée.

Afin d'améliorer la qualité de l'accueil et l'intégration des étudiant-es internationaux-les, L'Université de Lyon, la Préfecture du Rhône, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon, le Crous de Lyon, Campus France et ONLYLYON sont engagés dans le dispositif du Students Welcome Desk, guichet d'accueil unique.

#### Accueillir et accompagner tou·tes les étudiant-es

Le Students Welcome Desk propose un accompagnement individuel dans les différentes démarches administratives (titre de séjour, logement, santé...). En développant des formats innovants et interactifs, l'Université de Lyon promeut « la culture de la bienvenue » en proposant aux étudiants un cadre convivial qui leur est réservé.

#### Favoriser leur intégration dans la cité

Grâce à une dimension partenariale forte, le Students Welcome Desk offre aux étudiant-es une meilleure lisibilité des acteurs impliqués dans leur vie quotidienne. La réussite du parcours étudiant passe également par la bonne connaissance des services des établissements ; le dispositif est un vecteur de diffusion de l'information sur les composantes et les interlocuteur-trices (santé, orientation, relations internationales) privilégié-es accessibles tout au long de l'année.

#### Rendre visible et accessible l'offre d'accueil aux étudiant-es

L'Université de Lyon et ses partenaires ont créé un programme recensant plus de 40 évènements multithématiques avec un double objectif : souhaiter la bienvenue à tou·tes les étudiant-es et rendre plus lisible l'offre de service existant sur le site. Cette programmation étendue a pour ambition de créer, fédérer et animer une véritable communauté inter-établissements qui associera l'UdL à la réussite de l'intégration étudiante. Elle a également pour vocation d'inscrire durablement ce public dans les activités de la cité, en les dirigeant vers des initiatives étudiantes et le milieu associatif.

#### Offrir un standard d'accueil

Afin d'améliorer la lisibilité et la visibilité des actions, l'UdL travaille sur la mise en cohérence et l'harmonisation des dispositifs de guichet unique lyonnais et stéphanois, avec leurs déclinaisons territoriales. L'objectif, à terme, est de garantir un niveau de service et d'accompagnement à l'ensemble des étudiant-es du site, tout en valorisant et renforçant l'attractivité des territoires.

En 2019, les actions opérationnelles du SWD sont les suivantes :

- Ouverture étendue sur 3 mois

- Recentrer le SWD sur les démarches administratives
- Déployer des Meet&Greet thématiques avec l'ensemble des acteurs de la Vie étudiante afin de réaliser un maillage du territoire et garantir un espace ressources pour les étudiant·es
- Organiser une soirée de clôture emblématique au Musée des Confluences
- Créer, conjointement avec la MDE, un nouvel appel à projets « attractivité » dans le cadre du Fonds d'Initiative Etudiante (FIE).

#### 1.4 - L'université comme acteur culturel du territoire

Les établissements membres de l'UdL sont proactifs en terme d'offres culturelles : programmations culturelles dans des théâtres, des salles de spectacles, ateliers de pratiques artistiques, formations, projets de recherche.

Parmi les objectifs fixés pour 2019 figurent l'inscription de l'Université de Lyon et de ses membres comme acteurs culturels du territoire de référence et l'amplification des pratiques artistiques et culturelles des étudiant·es et plus largement de la communauté universitaire. A ce titre, l'année 2019 sera marquée par l'ancrage de l'Université de Lyon et ses membres dans deux évènements d'envergure internationale :

##### Biennale d'art contemporain

L'Université de Lyon organisera un séminaire de réflexion majeur ouvert à tous et à toutes autour de la notion d'art et de création dans la formation et la recherche universitaires. Ce séminaire dont la vocation est de montrer le potentiel du site (nombre des établissements associés qui forment aux métiers de la Culture sont des écoles reconnues à l'échelle nationale) donnera lieu à une publication.

##### La Fête des Lumières

Présenter un projet à la Fête des Lumières, c'est affirmer le formidable potentiel du site en matière de recherche et de formation et stimuler les qualités créatives des étudiants et de l'ensemble de la communauté universitaire en créant un nouvel espace de création/production. Le fruit d'une collaboration étroite entre artistes, technicien·nes, étudiant·es, chercheur·ses, enseignant·es et citoyen·nes, tant sur l'écriture du projet que sur sa réalisation, le projet de l'Université de Lyon mobilise les forces vives du site pour travailler sur une installation « lumineuse » inspirée des travaux de Léonard de Vinci. Porté par l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Techniques du Théâtre (ENSATT) le projet sera présenté à l'institut Bullukian place Bellecour et pourra être vu par le 1,8 millions de visiteur·ses de cet évènement majeur.

Actions	Projet	Indicateurs
<p>Agir sur l'attractivité auprès des étudiants et qualité de vie étudiante /</p> <p><b>La Maison des étudiants</b></p>	<p>Soutien de l'engagement étudiant sur le territoire par la mise en place d'un programme de formation et accompagnement des associations étudiantes, par la création d'une plateforme dédiée et par la rédaction d'une charte pour les associations étudiantes</p>	<p>-Réalisation du programme de formation</p> <p>-Nombre de formations proposées en lien avec la Métropole</p> <p>-Nombre d'étudiant-es inscrit-es aux formations</p> <p>-Organisation d'un Meetup pour lancer le projet de plateforme</p> <p>-Organisation d'un Sprint Collaboratif, nombre de participant-es au sprint</p> <p>-Rédaction d'un cahier des charges pour le développement de la plateforme</p>
<p>Agir sur l'attractivité auprès des étudiants et qualité de vie étudiante /</p> <p><b>SWD : Le Students Welcome Desk</b></p>	<p>Développement du dispositif d'accueil SWD pour une meilleure coordination des actions et un accueil plus efficace à l'échelle du territoire</p> <p>Visibilité du dispositif et facilitation de l'accès à l'information sur les services de la vie étudiante grâce aux événements thématiques</p> <p>Organisation de soirées thématiques Meet&amp;Greet à la MDE</p> <p>Organisation d'une soirée de clôture dans un lieu emblématique de la Métropole</p>	<p>-Nombre de visiteur-ses renseigné-es au SWD et aux Meet&amp;Greet</p> <p>-Nombre de participant-es aux évènements</p> <p>-Nombre de Meet&amp;Greet organisés</p> <p>-Nombre de participant-es</p>
<p>Valoriser et expliciter le potentiel de recherche de l'Université de Lyon auprès du territoire /</p> <p><b>L'université comme acteur culturel du territoire</b></p>	<p>Organisation d'un séminaire « Art et création dans l'enseignement supérieur et la recherche » dans le cadre de la Biennale d'art contemporain</p> <p>Valorisation du potentiel de recherche et de formation de la communauté universitaire à travers une installation dans le cadre de la Fête des Lumières</p>	<p>-Nombre de participant-es au séminaire</p> <p>-Une publication</p> <p>-Diversité et nombre d'acteurs impliqués dans le projet</p> <p>-Fréquentation de la Fondation Bullukian pendant la Fête des lumières</p>

## 2 – Renforcer la visibilité et le réseau de l'Université de Lyon à l'international

L'Université de Lyon a pour objectif d'asseoir et augmenter la visibilité du site académique lyonnais à l'international afin d'attirer des étudiant-es, chercheur-ses de haut niveau et de développer des partenariats académiques et scientifiques d'excellence. L'année 2019 consistera à prendre part à des événements internationaux et à accueillir des manifestations à portée mondiale. La Métropole de Lyon contribue à cette dynamique.

### 2.1 - Salons internationaux et développement de partenariats internationaux

L'objectif poursuivi est d'organiser la présence des membres et associés de l'Université de Lyon lors de salons professionnels et/ou de salons de recrutement internationaux.

- Salons professionnels : NAFSA (Washington, 26-31/05/2019) et EAIE (Helsinki, 24-27/09/2019). Ils réunissent les décideur-ses académiques (président-es, vice-président-es, acteurs des relations internationales) du monde entier. Leur plus-value consiste à rassembler un grand nombre d'universités en un seul endroit sur un court laps de temps. Ces rencontres renforcent le réseau, tissent des liens nouveaux pouvant déboucher sur des programmes de formation conjoints (doubles-diplômes, écoles d'été), mobilités, workshops, etc. qui contribueront à la politique d'attractivité de l'UdL. Stratégiquement, il s'agit de mener une veille sur les évolutions de l'ESR pour saisir les opportunités et s'insérer dans des réseaux d'influence qui facilitent la visibilité du site universitaire de Lyon.
- Salon de recrutement doctorat  
L'Université de Lyon met l'accent sur le doctorat et le post-doctorat en participant notamment au salon Nature Jobs (Londres, 10/2019). Cet événement regroupe des universités, organismes de recherche et entreprises de nombreux pays européens et plus particulièrement d'Allemagne, Suisse et Grande-Bretagne. L'objectif de la participation à ce salon est triple : promouvoir le doctorat de l'UdL, soutenir les carrières à l'international de ses docteur-es, mener une politique de recrutement proactive des talents.

### 2.2 - Accueil des manifestations internationales

- Knowledge Summit 2  
L'Université de Lyon, en lien étroit avec l'Ambassade de France en Inde et Campus France, s'implique dans l'organisation et l'accueil, les 17-18 octobre 2019, de la 2ème édition du sommet franco-indien de la coopération universitaire, scientifique et technologique. Il fait suite au premier Knowledge Summit organisé à Delhi en mars 2018. Cet événement offrira une forte visibilité à Lyon et à son territoire. Il permettra de mieux définir la feuille de route de la coopération franco-indienne sur les prochaines années en partenariat avec le monde économique. Les présences des ministres français-es et indien-nes de l'enseignement supérieur sont déjà confirmées.

L'Université de Lyon assurera le relais auprès de la Métropole, de la Ville de Lyon, ainsi que de la Région pour les officiel-les, se positionnera sur les tables-rondes. En lien avec les collectivités, elle pourra proposer un programme de visites académiques et/ou économiques aux membres de la délégation. 300 participant-es sont attendu-es à l'occasion de cette manifestation. Avec

cet événement l'Université de Lyon continue à positionner son territoire dans le TOP 20 mondial.

### 2.3 - L'Alliance Internationale

La stratégie d'Alliance internationale de l'Université de Lyon, regroupant des établissements d'enseignements supérieurs issus de 5 zones géographiques cibles, a pour objectif de construire un espace intégré de formation et de recherche. Elle permet le développement de coopérations en cohérence avec la stratégie de la Métropole de Lyon. En 2018, elle a connu un redéploiement significatif avec l'IDEXLYON, avec la mise en place des bureaux ou d'antennes de représentation à Shanghai, au Canada, au Brésil et au Japon. L'année 2019 sera marquée par son renforcement sur l'Europe.

- Déploiement de l'Alliance internationale vers l'Europe

Dans l'objectif de renforcer l'axe Europe de sa politique internationale, l'Université de Lyon rejoint le réseau d'Alliance Européenne ARQUS. Plusieurs manifestations seront organisées à Lyon à partir de la rentrée universitaire 2019 pour lancer officiellement les collaborations au sein de cette alliance, notamment :

- Comités de pilotage ;
- Groupes de travail/workshop sur les thématiques Université entrepreneuriale (Lyon, 10/2019), Liens entre Alliance ARQUS et le tissu socio-économique, Alliance ARQUS : programmes d'enseignements collaboratifs, Alliance ARQUS : référentiels de formation.

- Accueil de délégations, représentation et renforcement de liens partenariaux

L'Université de Lyon accueille au cours de l'année des délégations en provenance des partenaires de l'Alliance internationale mais également d'autres pays qui se distinguent par leurs activités académiques. Ces rencontres ont pour objectif de dresser des bilans de collaborations et d'identifier de nouvelles opportunités ; elles visent également à établir des correspondances entre les équipes techniques, académiques et scientifiques pour impulser de nouveaux projets.

Actions	Projet	Indicateurs
Renforcer la visibilité et le réseau de l'Université de Lyon à l'international / <b>L'Alliance internationale</b>	Participation aux salons internationaux professionnels et de recrutement (NAFSA, EIAE, Nature Jobs)	-Nombre d'établissements DEF -Nombre de participant-es issu-es de la ComUE -Nombre de doctorant-es touché-es (Nature Jobs) -Nombre d'offres de thèse / post-doctorat présentées (Nature Jobs)
	Co-organisation et accueil à Lyon de la 2ème édition du Knowledge Summit consacré à la coopération franco-indienne	-Nombre de participant-es -Nombre de partenaires académiques et économiques présents -Couverture médiatique
	Lancement du réseau d'Alliance Européenne ARQUS	-Nombre de participant-es -Nombre d'actions validées

	Accueil de délégations internationales participant à la visibilité et l'attractivité du site	-Nombre de délégations reçues -Nombre de participant·es
--	--	--

### 3 – Développer, rendre visible et connecter au territoire les programmes d'accueil de chercheurs internationaux

#### 3.1 – Le Collegium de Lyon

Le Collegium de Lyon continue à s'affirmer en tant que dispositif phare à destination des chercheur·ses internationaux·les qui contribue à l'attractivité du site Lyon Saint-Etienne et du territoire de la Métropole de Lyon.

Cette année, le Collegium fête ses dix ans. En marge d'un colloque pluridisciplinaire qui réunira des ancien·nes résident·es du Collegium et d'autres chercheur·ses du monde entier autour des questions de la rationalité, une cérémonie aura pour vocation, en présence de partenaires scientifiques et institutionnels du Collegium, de rappeler son importance majeure pour le rayonnement international de l'Université de Lyon.

#### Chaires thématiques

Depuis 2018, deux chercheur·ses de chaque promotion sont accueilli·es dans le cadre de Chaires Métropole sur des thématiques qui sont particulièrement susceptibles d'interagir avec ses services. Pour le premier semestre 2019, la thématique « Études urbaines » a été reconduite, en partenariat avec le LabEx Intelligences des Mondes Urbains (IMU), avec la poursuite jusqu'en juin du séjour de deux chercheuses présentes au Collegium depuis septembre dernier :

- Florence PAULHIAC (Université du Québec, Montréal, Canada) avec un projet comparatif sur les mobilités urbaines dans les éco-quartiers ;
- Lucia SHIMBO (Université de Sao Paulo, Brésil), porteuse d'un projet sur l'impact de la financiarisation sur les acteurs de la production urbaine.

Ces chercheuses ont eu l'occasion, en décembre 2018, de présenter leurs travaux lors d'une réunion des directeurs de services de la Métropole, établissant ainsi des contacts qui se prolongent pendant la suite de leurs séjours par des échanges et entretiens avec les responsables concernés.

Pour le deuxième semestre, à compter de septembre 2019, la thématique « Politique de santé » a été retenue au profit de deux chercheuses d'ores et déjà sélectionnées par le conseil scientifique du Collegium :

- Maria DE JESUS (American University, Washington DC, USA), elle mène des travaux en partenariat avec le laboratoire HESPER sur les politiques de soin à l'égard des personnes vulnérables en France ;
- Flor PUJOL (Institut vénézuélien de recherche scientifique, Caracas, Venezuela), ces recherches portent sur les évolutions moléculaires des virus des hépatites B et D, en partenariat avec le Centre Léon Bérard.

Ces recherches, qui s'inscrivent dans l'axe thématique prioritaire Santé du programme IDEXLYON, sont directement susceptibles de déboucher sur des interactions avec les services en charge de la santé publique à la Métropole. Aussi bien la prise en charge des personnes vulnérables que les politiques de dépistage des maladies contagieuses comme l'hépatite, sont des axes majeurs de l'action de la Métropole dans ce domaine.

### 3.2 – L'Espace Ulys

En cohérence avec la stratégie internationale de l'Université de Lyon, l'Espace Ulys contribue au rayonnement à l'échelle internationale du site académique et du territoire en proposant un accompagnement dédié aux scientifiques étranger-es et leurs familles dans leur démarche d'installation et tout au long de leur séjour.

Les services proposés par l'Espace Ulys se regroupent autour de 2 axes principaux :

#### Accompagnement des chercheur-ses dans les formalités administratives et d'installation

Dans le cadre du dispositif *International Talent Service*, depuis mars 2018, l'Espace Ulys gère – conjointement avec l'ADERLY et l'IARC – la vérification des dossiers et la prise de RDV auprès de la Préfecture, pour les dépôts de demande de titre de séjour des détenteur-trices du Passeport Talent Chercheur. Plus de 500 scientifiques ont pu ainsi avoir un accompagnement personnalisé dans leurs démarches de demande et/ou renouvellement de titre de séjour.

Afin de proposer un socle de services de plus en plus complet, le développement de partenariats autour du logement, de l'apprentissage de la langue française, des codes culturels français et de l'insertion professionnelle sera un point prioritaire pour l'année à venir.

Par ailleurs, conscient du rôle essentiel joué par les structures d'accueil, premier point de contact des chercheur-ses internationaux-les, l'Espace Ulys se donne pour objectif de développer davantage d'actions de promotion à destination des établissements et laboratoires d'accueil : des sessions d'informations animées conjointement avec la Préfecture seront organisées de manière plus régulière et une communication ciblée sera mise en place.

#### Animation de la communauté scientifique internationale pour une intégration optimale dans le tissu socio-économique et culturel de la ville

Afin de valoriser le dynamisme économique du site, et avec l'appui de la Métropole, plusieurs visites d'entreprise ont été organisées en 2018 à destination du réseau des scientifiques étranger-es. Ces visites offrent l'accès à des sites exceptionnels, aux activités industrielles de pointe ou aux grands projets d'aménagement du territoire et permettent d'ancrer les liens entre le monde académique et l'écosystème socio-économique du territoire. C'est pourquoi l'Espace Ulys continue cette année le développement des liens avec les acteurs économiques du territoire.

Afin d'accompagner le réseau des scientifiques étrangers dans le riche tissu culturel et social du territoire, l'Espace Ulys propose des visites dans les lieux emblématiques de la ville de Lyon, organise des *afterworks* conviviaux une fois par mois, des soirées d'accueil au Skyroom OnlyLyon et deux événements majeurs marquant le début de l'été et la période de Noël. Le fort taux de popularité de ces événements conforte l'Université de Lyon dans l'idée de poursuivre ces actions de promotion culturelle de la ville et du territoire.

Actions	Projet	Indicateurs
Développer, rendre visible et connecter au territoire les programmes d'accueil de chercheurs internationaux / <b>Le Collegium de Lyon</b>	Mise en place de Chaires sur des thématiques (études urbaines, politiques de santé) génératrices des interactions avec les services de la Métropole	-Activités scientifiques menées dans le cadre des chaires -Coopérations nouées avec des acteurs des politiques concernées de la Métropole
Développer, rendre visible et connecter au territoire les programmes d'accueil de chercheurs internationaux / <b>Espace Ulys</b>	Poursuite du développement des liens entre les scientifiques et les acteurs socio-économiques et culturels du territoire	-Nombre de scientifiques inscrit-es dans les différents événements du réseau -Nombre et diversité d'événements organisés

### Promotion et communication

#### 1 - Communication commune Métropole de Lyon – Université de Lyon

La Métropole a développé une campagne de communication intitulée « #labellevie ». Les publications qui seront à destination du public étudiant porteront les logos de la Métropole et de l'Université de Lyon.

#### 2 - Évolution du site [lyoncampus.fr](http://lyoncampus.fr)

En 2019, une ambition portée d'un nouveau site LyonCampus renouvelé et co-construit avec les partenaires de l'écosystème étudiant, dont l'Université de Lyon, va voir le jour.

Portail d'informations pratiques et de services pour faciliter l'intégration des étudiant-es de la Métropole de Lyon à la cité depuis 1989, LyonCampus offre :

- l'actualité indispensable pour vivre sa vie étudiante dans la Métropole de Lyon,
- des guides pour s'installer, trouver un logement, s'orienter, connaître les dispositifs institutionnels à destination des étudiants,
- un agenda culturel, des invitations à gagner et bons plans pour les étudiants toute l'année.

Actions	Subvention Métropole (en €)
<b>Métropole apprenante / Université Référente</b>	<b>205 000</b>
Disrup't Campus / DU Transformation numérique	20 000
Développement des formations tout au long de la vie	30 000
Beelys : Entrepreneuriat-étudiant	75 000
Sciences et Société	40 000
Professionnalisation des doctorants	10 000
Labex « Intelligence des mondes urbains »	30 000
<b>Métropole fabricante / Université Innovante</b>	<b>105 000</b>
Schéma de développement universitaire (SDU)	10 000
Campus LyonTech-la Doua	70 000
Fabrique de l'Innovation de Lyon	25 000
<b>Métropole attirante / Université Accueillante</b>	<b>140 000</b>
Vie étudiante	25 000
Culture	10 000
Déplacements mobilité	10 000
Alliance internationale et promotion du site à l'international	30 000
Espace Ulys : dispositif d'accueil des chercheurs étrangers	25 000
Collegium de Lyon	40 000
<b>Total</b>	<b>450 000</b>

Cet engagement financier apporté par la Métropole de Lyon témoigne de son soutien au projet IDEX (plusieurs actions participent à la dynamique portée par l'UdL dans le cadre de l'IDEX).

\*\*\*